



**PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION
DES INONDATIONS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE
ET DE LA MARNE MOYENNE AU STADE
DE PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES**

DÉCEMBRE 2023

LE PROGRAMME D'ETUDES - AXES ET FICHES ACTIONS CORRESPONDANTES

SOMMAIRE

AXE 0 : AXE TRANSVERSAL : ANIMATION DE LA DÉMARCHE PAPI	4
AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE... 9	
AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS	48
AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE	61
AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME	82
AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS.....	91
AXE 6 : RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ÉCOULEMENTS.....	103
AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET DE PROTECTION.....	114

AXE 0 : AXE TRANSVERSAL : ANIMATION DE LA DÉMARCHE PAPI

AXE TRANSVERSAL : ANIMATION



Fiche action n°0.1 : Animation du Programme d'Études Préalables (PEP)

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **4-A : Développer la culture du risque et l'information préventive des populations**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **4-E-3 : Informer les élus locaux par une SLGRI, des outils et des instances de gestion des risques d'inondation mis en place sur leur territoire**
- **4-F-2 : Renforcer la diffusion des informations relatives aux risques d'inondation sur les TRI**
- **4-H-1 : Consolider la gouvernance et mobiliser les acteurs autour des TRI**
- **4-D-1 : Partager les informations sur les risques d'inondation**
- **4-E-2 : Mettre en place une animation sur les risques d'inondation pour les élus locaux**
- **4-I-2 : Favoriser la cohérence et la complémentarité des différents outils**

Objectif :

L'objectif de cette action consiste à piloter, animer le projet, coordonner les actions du Programme d'Études Préalables (PEP) avec les différents maîtres d'ouvrages. Elle doit également offrir les conditions nécessaires à la cohérence et à la pertinence des actions inscrites dans le PEP.

Cette action se fera en complémentarité avec les objectifs de l'action 0-2 du présent programme. Également, toutes les actions inscrites au programme seront complémentaires aux objectifs de la présente fiche action.

Description de l'action :

L'animation du PEP sera réalisée par un ingénieur à temps plein employé par la structure porteuse sur la période de 36 mois de mise en œuvre du PEP. L'action se décline selon deux volets :

PHASE 1 : Conduite et animation du projet

Ce volet consistera à la réalisation de toutes les actions prévues selon les objectifs fixés et les modalités définies dans chacune des actions ainsi qu'au suivi technique et financier du projet dans son ensemble. Un comité technique du PEP supervisera l'avancement du projet.

Un comité de pilotage du PEP sera amené à se réunir pour orienter et valider les enseignements des actions du PEP. Une capitalisation de l'information sera entreprise par voie matérialisée et dématérialisée.

En parallèle, tous les renseignements nécessaires à l'outil SAFPA (Suivi Administratif et Financier des Programmes d'Actions) seront consignés, sur la base des documents produits par le prestataire (action 0-2).

PHASE 2 : Bilan et Préparation du prochain programme d'actions

La réalisation des actions du programme d'actions nécessitera de présenter à son terme un bilan complet, à la fois sur le plan technique et sur le plan financier. La cellule d'animation du PEP pourra s'appuyer sur l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui sera chargé de l'accompagner dans le cadre de l'action 0-2. À terme, le bilan du PEP sera présenté à l'ensemble des maîtres d'ouvrages, des partenaires financiers ainsi que toutes les parties prenantes concernées de près comme de loin au programme d'actions. Cette phase ne visera pas à être redondante avec la mise en œuvre de l'action 0-2 du présent programme.

La réalisation du PEP, s'effectuera à travers l'élaboration et le portage du projet en mobilisant les acteurs locaux et maîtres d'ouvrage, en assurant l'interface avec les partenaires techniques et financiers et en veillant à organiser soigneusement la gouvernance.

Dans l'optique de consolider la dynamique engagée lors du PEP et de promouvoir de nouveaux besoins des acteurs locaux du territoire à l'occasion d'un prochain PAPI complet, il sera nécessaire de pouvoir être en

contact régulièrement avec d'autres partenaires pour intégrer leurs attentes et leur permettre de s'approprier le plus en amont possible le projet. C'est un volet chronophage qui demande régulièrement d'aller à la rencontre des acteurs du bassin.

Territoire et public concernés :

Elle sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin de la Marne moyenne.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs

Échéancier prévisionnel :

- 2022 – 2026

Année	2022	2023	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	30 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	35 000€	260 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 260 000 €
- Répartition des charges : 50% (Etat) FPRNM 50% maitre d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de réunions et de participants. Suivi de l'avancement des projets et du taux de réalisation. Préparation du prochain PAPI complet.

AXE TRANSVERSAL : ANIMATION



Fiche action n°0.2 : Suivi et bilan du Programme d'Études Préalables

Disposition SLGRI du TRI de de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **4-A : Développer la culture du risque et l'information préventive des populations**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **4-E-3 : Informer les élus locaux par une SLGRI, des outils et des instances de gestion des risques d'inondation mis en place sur leur territoire**
- **4-F-2 : Renforcer la diffusion des informations relatives aux risques d'inondation sur les TRI**
- **4-H-1 : Consolider la gouvernance et mobiliser les acteurs autour des TRI**
- **4-D-1 : Partager les informations sur les risques d'inondation**
- **4-E-2 : Mettre en place une animation sur les risques d'inondation pour les élus locaux**
- **4-I-2 : Favoriser la cohérence et la complémentarité des différents outils**

Objectif :

L'objectif de cette action d'une part de suivre l'avancement des actions du PAPI et d'autre part, d'élaborer des documents qui constitueront le bilan du PAPI à la fin de son déroulement.

Cette fiche action se fera en complémentarité avec les objectifs de l'action 0-1 du présent programme. Également, toutes les actions inscrites au programme seront complémentaires aux objectifs de la présente fiche action.

Description de l'action :

Afin de suivre l'avancement des actions, effectuer les bilans intermédiaires et le bilan définitif du PEP, ainsi que l'accompagnement à la préparation du prochain programme d'actions, l'EPTB Seine Grands Lacs s'appuiera sur un assistant à la maîtrise d'ouvrage.

L'action consiste à réaliser un ensemble de prestations se déclinant comme suit :

PHASE 1 : Suivi des actions du PAPI

Sur la base de la phase 1 de l'action 0-1, cette phase consistera à suivre l'ensemble des actions du PEP au travers de la participation aux instances de gouvernance définies dans le programme d'actions, à savoir : les comités techniques, les comités de pilotage, ainsi que toute autre instance participative. L'assistant à maîtrise d'ouvrage sera chargé du secrétariat des instances, notamment en termes de rédaction de relevé de décisions et de synthèse de chaque instance organisée par l'EPTB Seine Grands Lacs.

Le suivi des actions s'accompagnera d'une synthèse régulièrement effectuée et mise à jour à chaque instance de gouvernance pour illustrer le taux de réalisation des actions du PEP. Cette synthèse pourra s'appuyer sur les phasages, les échéanciers prévisionnels ainsi que les indicateurs de suivi/de réussite de chaque action du PEP.

PHASE 2 : Accompagnement des maîtres d'ouvrages sur les compléments d'études au niveau avant-projet (AVP) et du porteur du PEP, les bilans intermédiaires et le bilan définitif du projet

PHASE 2.1 : Accompagnement des maîtres d'ouvrages sur les compléments d'étude au niveau avant-projet (AVP) et du porteur du PEP

En complémentarité avec les objectifs de l'action 0-1 du présent programme, ce volet consistera à accompagner les maîtres d'ouvrages porteurs d'actions d'aménagements sur les axes 6 et 7 du présent programme. La prestation consistera à recueillir et garantir une expertise sur les compléments d'études au niveau AVP de chaque aménagement proposé sur les axes 6 et 7 du programme. Cette expertise conduira à

assister et accompagner les maîtres d'ouvrages au respect des exigences relatives au 3^{ème} appel à projets PAPI.

Cette expertise visera ainsi à garantir la programmation et la réalisation des aménagements des axes 6 et 7 lors du prochain PAPI complet.

PHASE 3 : Accompagnement du porteur du PEP sur la préparation du prochain programme d'actions

La durée des phases de transition entre deux programmes d'actions sur un même territoire est dépendante de la capacité des porteurs de projets à réaliser, dans un temps très contraint, un bilan et à préparer un nouveau dossier. L'assistance d'un prestataire doit faciliter la réduction de ce délai en permettant la mise à jour des éléments du dossier conformément au cahier des charges PEP en vigueur tels que : l'analyse environnementale du PAPI, la note d'intégration du risque d'inondation dans l'urbanisme, la stratégie de ralentissement des écoulements.

Territoire et public concernés :

Elle sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin hydrographique de la Marne moyenne.

Le bilan définitif du PEP ainsi que l'élaboration du dossier de PAPI complet sera mis à disposition des citoyens ainsi que l'ensemble des partenaires associés à la démarche PEP. Tandis que le suivi des actions et les bilans intermédiaires seront uniquement mis à disposition des partenaires associés à la démarche PEP.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs, aidé le cas échéant par un assistant à maîtrise d'ouvrage**

Échéancier prévisionnel :

- **2024 – 2026**

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>				
<i>Réalisation de l'opération</i>		30 000 €	30 000 €	60 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **60 000€ TTC**
- Répartition des charges : 50% (Etat) FPRNM 50% maitre d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

Suivi effectif des actions du PEP. Réalisation effective de synthèse sur le taux de réalisation des actions du PEP. Accompagnement des maîtres d'ouvrages sur les compléments d'études au niveau AVP et nombre de rapport d'expertise rédigés. Élaboration effective des bilans intermédiaires et du bilan définitif du PEP. Réalisation effective d'articles de communication. Accompagnement à la mise à jour de la note d'analyse environnementale du PEP. Accompagnement à la mise à jour de la note d'intégration du risque dans l'urbanisme. Accompagnement à la mise à jour de la note sur la stratégie de ralentissement des écoulements.

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

**AXE N°1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



Fiche action n°1. : Les ateliers du PEP

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **4-A-2 : Mener des actions de sensibilisation ciblées pour accroître la conscience du risque auprès des collectivités et des acteurs privés**
- **4-B-1 : Informer les maires et les services des collectivités des outils et instances de gestion du risque d'inondation**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **1-C-3 : Encourager dans les TRI, les réflexions portant sur la planification du territoire résilient aux inondations qui peuvent aller jusqu'à la recomposition spatiale du territoire**
- **4-E-3 : Informer les élus locaux par une SLGRI, des outils et des instances de gestion des risques d'inondation mis en place sur leur territoire**
- **4-F-2 : Renforcer la diffusion des informations relatives aux risques d'inondation sur les TRI**
- **4-H-1 : Consolider la gouvernance et mobiliser les acteurs autour des TRI**
- **4-B-2 : Renforcer la connaissance des conséquences des inondations sur les réseaux d'infrastructures**
- **4-D-1 : Partager les informations sur les risques d'inondations**
- **4-E-2 : Mettre en place une animation sur les risques d'inondations pour les élus locaux**
- **4-F-3 : Communiquer sur les risques d'inondation auprès du grand public**
- **4-I-2 : Favoriser la cohérence et la complémentarité des différents outils**

Objectif :

Cette action consiste à organiser des ateliers participatifs, des groupes thématiques et/ou des conférences thématiques pour partager les expériences exemplaires à l'échelle communale, départementale, régionale, nationale voire internationale.

Description de l'action :

La dynamique engagée auprès des parties prenantes et des acteurs locaux lors de l'élaboration de la stratégie locale du TRI de Châlons-en-Champagne nécessite d'être poursuivie. Il y a donc un réel besoin de continuer à animer ce réseau d'acteurs et de proposer aux parties prenantes du PEP des ateliers de travail thématiques voire des conférences territoriales pour échanger et partager les expériences exemplaires.

Par conséquent, Seine Grands Lacs propose la réalisation :

- 4 ateliers thématiques, soit 2 ateliers par an ;

Les ateliers thématiques proposeront à la fois des mini-conférences, des retours d'expériences et des ateliers participatifs. Il est envisagé d'ouvrir la conférence en ligne et en direct, au besoin. Ainsi, les personnes absentes pourront malgré tout assister à l'atelier en live sur Youtube, et interagir avec la salle. Les ateliers du PEP feront l'objet d'une captation vidéo mises en ligne sur le site internet et la chaîne Youtube de l'EPTB, afin de relayer les retours et les expériences du contenu des ateliers auprès du plus grand nombre. À terme, les vidéos de ces ateliers pourront également enrichir le centre de ressources EPISEINE.

Les conférences territoriales auront pour vocation à aborder un ou plusieurs thèmes relatifs à la gestion et à la prévention des inondations. Celles-ci feront intervenir un panel d'acteurs large à différentes échelles. Ces conférences feront l'objet d'une communication adaptée, avant/pendant/après afin de sensibiliser et d'informer un large public.

L'organisation de ces ateliers se feront en lien avec l'animation générale du programme d'actions (fiche-action 0.1).

Territoire et public concernés :

Elle sera mise en œuvre sur tout le bassin de la Marne moyenne.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Seine Grands Lacs éventuellement aidé le cas échéant par un assistant à maîtrise d'ouvrage

Échéancier prévisionnel :

- **2024 – 2026**

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative		-	-	-
Réalisation de l'opération	5 000 €	10 000 €	10 000 €	25 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **25 000 € TTC**
- Répartition des charges : 80 % Etat 20 % Maitre d'ouvrage

Les frais de bouche n'étant pas subventionnable, le coût prévisionnel de cette action n'inclut pas cette dépense.

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de participants aux ateliers et aux conférences. Nombre de vues sur les vidéos.

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



Fiche action n°1. : Extension de la plateforme collaborative « EpiSeine » relative aux risques inondations

Disposition SLGRI du TRI de de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **4-A : Développer la culture du risque et l'information préventive des populations**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **4-E-3 : Informer les élus locaux par une SLGRI, des outils et des instances de gestion des risques d'inondation mis en place sur leur territoire**
- **4-F-2 : Renforcer la diffusion des informations relatives aux risques d'inondation sur les TRI**
- **4-H-1 : Consolider la gouvernance et mobiliser les acteurs autour des TRI**
- **4-D-1 : Partager les informations sur les risques d'inondations**
- **4-E-2 : Mettre en place une animation sur les risques d'inondation pour les élus locaux**
- **4-F-3 : Communiquer sur les risques d'inondation auprès du grand public**
- **4-I-2 : Favoriser la cohérence et la complémentarité des différents outils**

Objectif :

L'objectif de cette action consiste à étendre l'outil collaboratif et de partage « Episeine » sur les connaissances acquises et les retours d'expériences des inondations à l'échelle du bassin hydrographique de la Marne moyenne. Cette action sera coordonnée, réalisée en synergie et complémentaire aux actions inscrites dans le programme d'actions.

Description de l'action :

Dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, le centre de ressource EPISEINE (Ensemble pour la Prévention des Inondations) est mis à disposition et vise à :

- Créer, diffuser et mutualiser des données, des retours d'expériences, des actions, des méthodes et des outils opérationnels liés à la gestion du risque inondation,
- Elargir le réseau des acteurs et des partenaires associés à ces sujets,
- Faire évoluer les pratiques, renforcer les savoirs et les compétences,
- Faciliter la collaboration des acteurs et la mise en œuvre de projets opérationnels.

Ce centre de ressources est alimenté par l'ensemble des outils, des études et des actions mis en œuvre dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.

L'action consiste donc à étendre le centre de ressources au bassin hydrographique de la Marne moyenne. Concrètement, cette extension pourra se matérialiser par l'adaptation et/ou la personnalisation d'outils existant ou bien encore la création de nouveaux outils. A ce stade, il est envisageable de développer une sorte de label « Marne moyenne » qui pourra être apposé aux éléments proposés par EPISEINE. Au fur et à mesure de l'avancement du PEP et de l'évolution de la plateforme collaborative, l'on peut imaginer que les acteurs puissent directement interagir sur le site internet Episeine.fr. En outre, des formations (de sensibilisation au risque inondation, de gestion de crise ou encore de continuité d'activités) destinées aux élus et aux collectivités du bassin de la Marne moyenne seront initiées dans ce premier programme et perpétuées dans le cadre du PAPI complet.

Bien qu'accessible au grand public, cet outil sera prioritairement destiné aux collectivités, entreprises et organismes professionnels, associations, établissements d'enseignement et personnes physiques ayant une expérience ou une capacité d'expertise significative sur la thématique de la gestion des risques d'inondation.

Territoire et public concernés :

Elle sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin hydrographique de la Marne moyenne.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs éventuellement aidé le cas échéant par un assistant à maîtrise d'ouvrage

Échéancier prévisionnel :

- 2024 - 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	35 000 €	35 000 €	70 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **70 000 € TTC**
- Répartition des charges : 80 % Etat 20 % Maitre d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

Extension du centre de ressources. Nombre de connexions au site. Nombre d'outils adaptés.

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



Fiche action n°1. : Elargissement du périmètre de diffusion des bulletins de crue de Seine Grands Lacs

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **4-A-2 : Mener des actions de sensibilisation ciblées pour accroître la conscience du risque auprès des collectivités et des acteurs privés**
- **4-B-1 : Informer les maires et les services des collectivités des outils et instances de gestion du risque d'inondation**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **4-E-3 : Informer les élus locaux par une SLGRI, des outils et des instances de gestion des risques d'inondation mis en place sur leur territoire**
- **4-F-2 : Renforcer la diffusion des informations relatives aux risques d'inondation sur les TRI**
- **4-D-1 : Partager les informations sur les risques d'inondations**
- **4-E-2 : Mettre en place une animation sur les risques d'inondation pour les élus locaux**
- **4-F-3 : Communiquer sur les risques d'inondation auprès du grand public**

Objectif :

L'objectif de cette action consiste à étendre la diffusion des bulletins de crue de Seine Grands Lacs à une échelle plus large et à de nombreux élus du département de la Marne.

Description de l'action :

L'EPTB Seine Grands Lacs est propriétaire et gestionnaire de quatre lacs-réservoirs. Ces ouvrages modifient considérablement la structuration hydrographique du territoire. Par conséquent, en période de crue, Seine Grands Lacs diffuse un bulletin de crue. Celui-ci y regroupe des informations sur le lac structurant le territoire et son niveau (remplissage, capacité, ...), un point de situation en chiffre (hauteurs, débits, ...) et en commentaire décrivant la situation. Ce bulletin, utile aux élus locaux pour s'informer et communiquer, devra être diffusé plus largement dans le couloir de la Marne. L'action proposée visera à étendre la base de données de contacts afin d'élargir l'échelle de diffusion de ces bulletins.

Territoire et public concernés :

Elle sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin hydrographique de la Marne moyenne.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs

Échéancier prévisionnel :

- **2024 - 2026**

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	-	-	-	-

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **Action conduite en régie**
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombres de contacts ajoutés, Nombres de bulletins envoyés.

AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE



Fiche action n°1. : Organisation de visites des installations du lac-réservoir Marne

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- 4-A-2 : Mener des actions de sensibilisation ciblées pour accroître la conscience du risque auprès des collectivités et des acteurs privés
- 4-B-1 : Informer les maires et les services des collectivités des outils et instances de gestion du risque d'inondation

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 4-E-3 : Informer les élus locaux par une SLGRI, des outils et des instances de gestion des risques d'inondation mis en place sur leur territoire
- 4-F-2 : Renforcer la diffusion des informations relatives aux risques d'inondation sur les TRI
- 4-D-1 : Partager les informations sur les risques d'inondations
- 4-E-2 : Mettre en place une animation sur les risques d'inondation pour les élus locaux
- 4-F-3 : Communiquer sur les risques d'inondation auprès du grand public

Objectif :

Cette action vise à mieux communiquer et informer les élus sur le rôle et la gestion du lac-réservoir Marne.

Description de l'action :

Situé aux limites des départements de la Marne et de la Haute-Marne, le lac-réservoir Marne (lac du Der-Chantecoq) d'un volume de 350M de m³ a pour mission de renforcer le débit de la Marne en étiage et de diminuer les risques d'inondations à l'aval. Le territoire du PEP, en aval du lac, est donc fortement influencé par cet ouvrage structurant. Mis en service depuis 1974, ce lac fait l'objet de nombreuses idées reçues. Par conséquent, cette action vise à organiser des visites à destination des élus du territoire. Avec un objectif d'une visite par an, celles-ci seront l'occasion pour les élus de mieux connaître les installations, leurs rôles et la gestion de celles-ci.

Territoire et public concernés :

Elle sera mise en œuvre sur le Lac du Der pour les élus du bassin de la Marne moyenne.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs

Échéancier prévisionnel :

- 2024 - 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	-	-	-	-
Réalisation de l'opération	- €	- €	- €	- €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **Action conduite en régie**
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre d'invitations, nombre de visites du lacs, nombre de participants aux visites.

AXE N° 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE



Fiche action n°1. : Étude des phénomènes de remontées de nappes

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- 2-A - Améliorer la connaissance de l'aléa
- 2-A-2 - Développer la connaissance sur les zones de remontées de nappe
- 2-A-3 - Développer l'information sur les zones de remontées de nappe

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 3.A Renforcer les outils de surveillance, de prévision et de vigilance des phénomènes hydro-météorologiques et de leurs conséquences possibles en termes d'inondation ou de submersion des territoires, pour mieux anticiper la crise
- 4.A.4 Approfondir la connaissance de l'aléa remontées de nappes

Objectif :

L'objectif de cette action consiste à affiner la connaissance des secteurs sensibles aux remontées de nappes souterraines. Ces remontées ont des impacts sur les biens et les personnes mais aussi sur nos infrastructures eau et assainissement. Pour se faire, Epernay Agglo sélectionnera un bureau d'études pour travailler à la définition et la mise en œuvre d'un programme de reconnaissances du sous-sol. A terme, elle permettra une prise en compte de ces phénomènes dans les documents d'urbanisme, une adaptation de nos réseaux et la mise en place d'un réseau de surveillance.

Description de l'action :

À partir de l'identification des secteurs sensibles à l'échelle du territoire d'Epernay Agglo faisant parti du zonage du futur PAPI, l'action aboutira à l'identification précise des zones soumises à remontées de nappe et à la définition des secteurs d'implantation d'un réseau piézométrique de surveillance (fiche action 2.1).

Mission du bureau d'études

PHASE 1 : Synthèse des connaissances pour l'identification de secteurs sensibles

Dans un premier temps, le bureau d'études réalisera un état des lieux et un pré-diagnostic se basant sur la bibliographie, les cartes, les études et bases de données existantes et mise à disposition par le BRGM et l'AESN. La synthèse de cette première étape présentera :

- Les différents aquifères et les éventuels liens entre eux ;
- Les sens d'écoulement des nappes en cas de crue ;
- Les données mesurées (pluie, hauteur d'eau, débit, ETP) au droit des différentes stations climatologiques, hydrologiques et piézométriques situées dans le bassin versant ou à proximité immédiate ;
- Toutes les informations concernant les inondations par remontées de nappes, et éventuellement des dossiers de catastrophes naturelles ;
- Les cartographies inondation par débordement cours d'eau existantes à ce jour ;
- Les cartes piézométriques régionales couvrant le bassin ;
- Les sondes piézométriques existantes ainsi que leurs gestionnaires ;

PHASE 2 : Cartographie de sensibilité aux remontées de nappes et définition des secteurs d'implantation du réseau de surveillance

Sur la base de l'inventaire conduit en phase 1, le bureau d'étude réalisera une cartographie de sensibilité aux remontées de nappes (estimation des ZT100) et définira un programme de reconnaissance des secteurs identifiés à risque (carte des zones d'intérêt). Il précisera l'étendue du périmètre faisant l'objet d'investigation ainsi que le nombre et le type de reconnaissances à effectuer (sondages, carottages...). Cette étape, en lien avec l'inventaire des études hydrogéologiques existantes conduit en phase 1, devra permettre d'identifier les secteurs les plus pertinents pour l'implantation de nouveaux piézomètres.

Livrables :

- un rapport final de synthèse,
- une couche cartographique correspondant à la carte de sensibilité aux remontées de nappe (secteurs pour lesquels les données sont suffisantes),
- une couche cartographique correspondant à la carte des zones d'intérêt (cible les secteurs pour lesquels l'information est insuffisante et ou la mise en place de mesures spécifiques est requise).

Territoire et public concernés :

Cette action concernera l'ensemble du périmètre du PAPI d'intention de Châlons-en-Champagne et Marne moyenne se trouvant sur le territoire d'Epernay Agglo.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Epernay Agglo Champagne
- Maître d'œuvre : Bureau d'études sélectionné sur la base d'un cahier des charges
- Modalités de pilotage et de suivi : Comité technique et de pilotage en lien avec le S3M et le Syndicat Mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 72 000 € TTC (financement du bureau d'études)
- Répartition des charges : 50% ETAT FPRNM + 30 % AESN + 20% maitre d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation effective de l'étude et diffusion des résultats.

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



Fiche action n° : 1. Elaboration et diffusion du DICRIM

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **Objectif 4-A - Développer la culture du risque et l'information préventive des populations**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **Objectif 4.F.3 – Communiquer sur les risques d'inondation auprès du grand public**

Objectif :

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : élaboration, et diffusion

La Ville de Châlons-en-Champagne dispose de son plan communal de sauvegarde (PCS) créé en 2012 et mis à jour en 2020, et souhaite maintenant élaborer son DICRIM. Ce document, prévu par l'article L.125-2 du Code de l'Environnement, est destiné à informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour s'en protéger.

Ce document sera élaboré en interne par le service « santé, salubrité, sécurité publique – pôle risques majeurs » pour l'ensemble du contenu et la direction de la communication pour la mise en forme et la diffusion par les différents canaux aux citoyens de la Ville.

Description de l'action :

PHASE 1 :

Elaboration du DICRIM en interne par le coordonnateur risques majeurs (contenu) et le service communication (mise en forme et diffusion).

PHASE 2 :

Lorsque le DICRIM sera créé, il sera mis en ligne sur le site internet et mis à disposition dans nos accueils physiques. Un QR code sera également disponible aux points d'accueils physiques pour que les personnes qui le souhaitent puisse retrouver directement ce document téléchargeable sur notre site internet.

Territoire et public concernés :

Territoire concerné : Ville de Chalons en Champagne

Public concerné : citoyens, touristes

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Ville de Châlons-en-Champagne

Échéancier prévisionnel :

- **2024 – 2026**

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	15000 €	-	-	15000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 15 000€

Coût horaire moyen chargé des agents en interne ayant travaillé sur le projet (risques majeurs + communication) : 30€

Temps estimatif alloué à l'élaboration et la diffusion du DICRIM : 500 heures

- Répartition des charges :

Indicateurs de suivi/réussite :

Fichier DICRIM élaboré en interne

Mise en ligne sur le site internet de la Ville

Communication auprès des citoyens (accueils physiques, site internet) et des agents de la Ville, du CCAS et de la communauté d'agglomération (intranet)

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



Fiche action n°1. : Partager les connaissances acquises dans le cadre des études hydrauliques pilotées par la DDT

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

-

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **4.A.1 Approfondir la connaissance de l'aléa débordement de cours d'eau**

Objectif :

L'objectif de cette action est d'améliorer la connaissance hydraulique et hydrologique sur le territoire de Châlons-en-Champagne et de la Marne Moyenne, dans le cadre des procédures de révision des plans de prévention des risques inondation menées par la DDT.

Description de l'action

Dans le cadre de la révision des plans de prévention des risques d'inondation sur la Marne Moyenne, la DDT mène des études visant à modéliser l'aléa inondation sur ces territoires. Les études en cours et programmées concernent les cours d'eaux de la Saulx et de la Marne, dans le but de réviser les plans de préventions des risques de Vitry-le-François et de Châlons-en-Champagne.

Les éléments acquis pendant ces études permettront d'améliorer la connaissance hydraulique et hydrologique sur le périmètre du PEP et ainsi d'orienter les actions du PAPI.

Les éléments suivants pourront notamment être partagés :

- Bibliographie, analyse des études antérieures, enquête et mise à jour sur les phénomènes naturels historiques, cartographie desdits phénomènes ;
- Étude hydrologique, détermination des débits à différentes occurrences, et de la dynamique pour chacun des cours d'eau indépendamment ;
- Modélisation hydraulique pour définir l'aléa de référence centennal ;
- Cartographie de la crue de référence ;
- Modélisation hydraulique pour définir les aléas pour les occurrences de crues suivantes : 2, 5, 10, 20, 30, 50 et 1000 ans ;
- Cartographie des crues d'occurrence 2, 5, 10, 20, 30, 50 et 1000 ans (ZIP) ;
- Recensement et cartographie des enjeux communaux.

Territoire et public concernés :

Territoire du PEP

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Direction départementale des territoires de la Marne**
- Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage du PEP.
- Opérations de communication consacrées à cette action :

Échéancier prévisionnel :

Année	2024	2025	2026	2027	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>					
<i>Réalisation de l'opération</i>	x	x	x	x	

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel :
- Répartition des charges : 100 % Etat (Fonds Barnier)

Indicateurs de suivi/réussite :

Résultats partagés lors de réunions et diffusés

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



Fiche action n°1. : Créer un évènement local annuel dédié au risque inondation (stands, balades, ...)

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- 4-A-1 Mobiliser les outils de gestion du risque pour informer les citoyens
- 4-A-2 Mener des actions de sensibilisation ciblées pour accroître la conscience du risque auprès des collectivités et des acteurs privés (ex : professionnels de l'immobiliers, professionnels du bâtiment)
- 4-B-1 Informer les maires et les services des collectivités des outils et instances de gestion du risque d'inondation
- 4-B-2 Renforcer la diffusion de l'information sur le TRI

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 4.E.1 Diffuser l'information sur les risques d'inondation auprès des élus locaux
- 4.E.2 Mettre en place une animation sur les risques d'inondation pour les élus locaux
- 4.E.3 Informer les élus locaux concernés par une SLGRI des outils et des instances de gestion des risques d'inondation mis en place sur leur territoire
- 4.F.1 Mettre à disposition du public les informations sur les risques d'inondation
- 4.F.2 Renforcer la diffusion des informations relatives aux risques d'inondation sur les TRI
- 4.F.3 Communiquer sur les risques d'inondation auprès du grand public
- 4.F.4 Développer des démarches innovantes pour informer et mobiliser l'ensemble des citoyens
- 4.F.5 Intégrer le risque d'inondation dans les manifestations culturelles liées à l'eau
- 4.G.1 Renforcer la diffusion des informations et la mobilisation des acteurs économiques autour des risques d'inondation

Objectif :

Informier et sensibiliser au risque inondation la population.

Pérenniser la conscience du risque (entretenir la mémoire) auprès de la population exposée aux inondations.

Description de l'action :

- Créer un groupe de travail avec les différents secteurs d'activité (tourisme, agricole, industrie, collectivités...) pour connaître leurs besoins, savoir leurs connaissances sur le sujet...
- Cibler le public, ouvert à tous
- Définir le format de l'évènement de l'année (lieux, durée, pour qui, pourquoi, cadre...)
- Quels supports (plaquettes, papier, carto, vidéo, maquette...) : réalisation d'une exposition permanente avec possibilité de prêt
- S'appuyer sur la démarche EPISEINE pour les balades
- Stand à la Foire de Châlons
- Débat public avec projection cinématographique à la salle de la Comète

Territoire et public concernés :

Communes du TRI prioritairement et tout le territoire du S3m pour certains évènements

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte de la Marne Moyenne

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>				
<i>Réalisation de l'opération</i>	10 000	20 000	20 000	50 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 50 000 €
- Répartition des charges : 80% Etat + 20% Maitre d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

nombre d'évènements réalisés durant le PEP, nombre de personnes inscrites, nombre de partenaires participants aux évènements

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



Fiche action n°1. : Elaborer une brochure communicatives sur le risque inondation

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- 4-A-1 Mobiliser les outils de gestion du risque pour informer les citoyens
- 4-A-2 Mener des actions de sensibilisation ciblées pour accroître la conscience du risque auprès des collectivités et des acteurs privés (ex : professionnels de l'immobiliers, professionnels du bâtiment)
- 4-B-1 Informer les maires et les services des collectivités des outils et instances de gestion du risque d'inondation
- 4-B-2 Renforcer la diffusion de l'information sur le TRI

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 4.E.1 Diffuser l'information sur les risques d'inondation auprès des élus locaux
- 4.E.2 Mettre en place une animation sur les risques d'inondation pour les élus locaux
- 4.E.3 Informer les élus locaux concernés par une SLGRI des outils et des instances de gestion des risques d'inondation mis en place sur leur territoire
- 4.F.1 Mettre à disposition du public les informations sur les risques d'inondation
- 4.F.2 Renforcer la diffusion des informations relatives aux risques d'inondation sur les TRI
- 4.F.3 Communiquer sur les risques d'inondation auprès du grand public
- 4.F.4 Développer des démarches innovantes pour informer et mobiliser l'ensemble des citoyens
- 4.F.5 Intégrer le risque d'inondation dans les manifestations culturelles liées à l'eau
- 4.G.1 Renforcer la diffusion des informations et la mobilisation des acteurs économiques autour des risques d'inondation

Objectif :

Communiquer et conseiller aux différents publics. Entretenir la mémoire du risque et connaissance.

Description de l'action :

- Cibler et définir les publics (notaires / agences immobilières / maires / acquéreurs / assureurs / architectes, riverains, CAPEB, agriculteurs...)
- Conception d'un livret qui sera alimenté au fur et à mesure de fiche à thème,
- Lister les thèmes à communiquer (droits et devoirs, conception d'habitat, les consignes en cas d'inondations...)
- Rencontrer les acteurs des différents domaines pour connaître leurs attentes
- Réfléchir sur le format de la diffusion (livret, fiches à thème, site internet, réseaux sociaux...)
- Lancer un marché pour la conception des fiches, bureau de communication
- Rédiger les informations (texte, schéma, photo...)
- Définir une charte graphique afin d'avoir une cohérence sur l'ensemble des documents du Syndicat
- Valider les différentes étapes jusqu'à la simulation de l'impression de la création
- Définir le nombre à imprimer
- Lancer un marché public pour l'impression de XXX exemplaires
- Imprimer le document

- Choisir et définir le mode de distribution
- Réalisation d'une page internet qui pourrait être diffusée sur les sites internet des différents partenaires (EPCI, Chambre d'agriculture, agence d'urbanisme...)
- Réflexion sur la création d'un QR code permettant de récupérer les fiches à thème ou l'ensemble de la brochure

Territoire et public concernés :

Territoire du S3M. Tout public

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte de la Marne Moyenne

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-			
<i>Réalisation de l'opération</i>	-	60 000€	40 000€	100 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 100 000€
- Répartition des charges : 80% Etat + 20% Maitre d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de brochures adaptées aux différents publics conçues, distribuées et/ou téléchargement internet

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



Fiche action n°1. : Mise en œuvre d'intervention sur le risque inondation auprès de scolaires / élus / architectes / ...

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **4-A-1 Mobiliser les outils de gestion du risque pour informer les citoyens**
- **4-A-2 Mener des actions de sensibilisation ciblées pour accroître la conscience du risque auprès des collectivités et des acteurs privés (ex : professionnels de l'immobiliers, professionnels du bâtiment)**
- **4-B-1 Informer les maires et les services des collectivités des outils et instances de gestion du risque d'inondation**
- **4-B-2 Renforcer la diffusion de l'information sur le TRI**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **4.E.1 Diffuser l'information sur les risques d'inondation auprès des élus locaux**
- **4.E.2 Mettre en place une animation sur les risques d'inondation pour les élus locaux**
- **4.E.3 Informer les élus locaux concernés par une SLGRI des outils et des instances de gestion des risques d'inondation mis en place sur leur territoire**
- **4.F.1 Mettre à disposition du public les informations sur les risques d'inondation**
- **4.F.2 Renforcer la diffusion des informations relatives aux risques d'inondation sur les TRI**
- **4.F.3 Communiquer sur les risques d'inondation auprès du grand public**
- **4.F.4 Développer des démarches innovantes pour informer et mobiliser l'ensemble des citoyens**
- **4.F.5 Intégrer le risque d'inondation dans les manifestations culturelles liées à l'eau**
- **4.G.1 Renforcer la diffusion des informations et la mobilisation des acteurs économiques autour des risques d'inondation**

Objectif :

Sensibiliser, former et éduquer les différents publics sur le risque inondation

Description de l'action :

En lien avec l'association des maires, l'inspection académique, l'ordre des architectes et des notaires..., mise en place d'une demi-journée de « formation » sous forme de classe d'eau dirigée vers les élus, les scolaires...

Définir différents sujets et construire la journée « type ». En fonction du besoin et des sollicitations, un poste d'animateur pourrait être envisagé dans le cadre du PAPI à l'issue du PEP.

- 1^{ère} année, réaliser 2 interventions auprès des scolaires lors de la journée de la résilience (≈50h).
- 2^e année, réaliser 6 demi-journées auprès des élus (CCPBD, CCVCD, CCM&C, CAC, CAECPC, CCGVM) (petit-déjeuner des élus, table ronde des élus) (≈150h)
- 3^e année, temps de formation auprès des notaires (≈40h), de la CAPEB/Bâtiment (≈20h)
- Proposer et organiser des visites des installations du Lac-réservoir Marne à destinations des élus et des scolaires

Territoire et public concernés :

Territoire du S3M. Tous les publics

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte de la Marne Moyenne

Échéancier prévisionnel :

- 2022 – 2025

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>				
<i>Réalisation de l'opération</i>	2000	4000	4000	10 000

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 10 000 €
- Répartition des charges : 80% Etat + 20% Maître d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

nombre de sollicitations, nombre de participants, questionnaire de satisfaction suite aux « formations » et le compte-rendu de celui-ci

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



Fiche action n°1. : Construire une maquette de la maison résiliente

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- 4-A-1 Mobiliser les outils de gestion du risque pour informer les citoyens

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 4.F.4 Développer des démarches innovantes pour informer et mobiliser l'ensemble des citoyens
- 4.G.2 Promouvoir l'aménagement résilient et la réduction de la vulnérabilité auprès des acteurs économiques

Objectif :

Faire découvrir aux particuliers et aux concepteurs (artisans, architectes, professionnels du bâtiment...) les différents aménagements dans une habitation pour prendre en compte le risque inondation

Description de l'action :

- Répertorier les aménagements, les installations à mettre en œuvre pour limiter les conséquences d'une inondation dans une maison en lien avec le CEPRI et ses partenaires
- Elaborer le cahier des charges
- Solliciter l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons-en-Champagne pour la construction de la maquette
- Concevoir la maquette sur plan et le prototype
- Réalisation de l'outil pédagogique
- Recherche du lieu de stockage, planning mis en ligne
- Rédiger une convention de mise à disposition de la maquette pour l'utilisation de celle-ci par d'autres collectivités, services...

Territoire et public concernés :

Territoire du S3M, Tous les publics

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte de la Marne Moyenne

Échéancier prévisionnel :

- 2022 – 2025

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>				
<i>Réalisation de l'opération</i>	10 000	40 000	50 000	100 000€

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 100 000 €

Répartition des charges : 70% Etat + 20% Maitre d'ouvrage + 10% Région Grand Est

Indicateurs de suivi/réussite :

Maquette réalisée. Nombre d'utilisation de la maquette lors d'évènements

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



Fiche action n° 1. : Mise en œuvre d'un programme de pose de repères de crues

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **4-A-3 Inciter et accompagner les communes dans la pose de repères de crues**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **3.C.1 Procéder à des relevés de laisses de crue ou de mer**
- **4.A.1 Approfondir la connaissance de l'aléa débordement de cours d'eau**
- **4.F.4 Développer des démarches innovantes pour informer et mobiliser l'ensemble des citoyens**

Objectif :

Mettre en œuvre un programme de pose de repères de crues. Entretenir la mémoire des événements passés (plus ou moins récents) auprès de la population par la pose de repère de crue

Description de l'action :

Lancer une dynamique pour recueillir un nombre maximal de collectivités désireuses de poser des repères de crue.

Conventionner par le biais d'une convention de maîtrise d'ouvrage partagé afin de garantir une prise en charge de l'ordre de 80 % du dispositif

Lancement d'un marché unique concerté avec l'ensemble des acteurs sous forme de groupement de commandes

PHASE 1 : diagnostic des connaissances

- Inventorier et établir un état des lieux des repères de crue existants sur le territoire du S3M. Faire appel aux communes/EPCI, Associations d'histoire locale, Ecoles pour participer à ses recherches
- Créer des fiches pour chaque site (dates, localisation, photos...)
- Déterminer et hiérarchiser les futurs sites (à la vue de tous, lieux de passage) en collaboration avec les collectivités et les propriétaires des biens. Prendre en compte les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)
- Déterminer le message, l'image, la photo qui pourraient accompagner le repère de crue (dans le but d'être attractif et de sensibiliser la population) ;

PHASE2 : Campagne de pose

- Fabrication des repères de crues
- Campagne topographie et pose des repères de crues,
- Réaliser des manifestations lors de ces poses (invitation des élus, des riverain proches, de l'école immédiate...). Diffuser l'information auprès de la population, des partenaires (journal local, magazine des communes, réseaux sociaux, radio...)
- Alimenter la base de données nationale des repères de crues www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr

Territoire et public concernés :

Périmètre du S3M, Vallée de la Marne

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action :Syndicat Mixte de la Marne Moyenne

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	
<i>Réalisation de l'opération</i>	20 000	50 000	50 000	120 000

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 120 000€ TTC
- Répartition des charges : 70% Etat + 20% Maitre d'ouvrage + 10% Région Grand Est

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de sites identifiés. Nombre de repères de crues posés. Nombres de personnes sensibilisées. Nombre d'actions pédagogiques réalisées en lien avec la pose des repères de crues. Réalisation d'un plan des repères de crue.

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



Fiche action n°1. : Étude sur le ruissellement

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **2-A - Améliorer la connaissance de l'aléa**
- **2-B - Réduction de l'aléa**
- **2.B-2 - Conduire une politique de mise en œuvre de techniques d'hydraulique douce**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **1.E Planifier un aménagement du territoire tenant compte de la gestion des eaux pluviales**
- **2.E Prévenir et lutter contre le ruissellement à l'échelle du bassin versant**
- **4.A.3 Approfondir la connaissance de l'aléa ruissellement**

Objectif :

Au sein de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, certaines communes sont sujettes aux phénomènes de ruissellement. Sur le secteur de Mairy sur Marne, des habitations sont implantées le long d'un champ, et ont fait l'objet de grosses inondations allant jusqu'à abimer les fondations d'une maison à la suite de violents orages en 2000 et en 2016.

Les communes de Marson, Francheville et Ecury sur Coole sont régulièrement touchées par des inondations d'habitations ou de voiries par le ruissellement.

Ces épisodes participent à l'érosion, le transport de sédiments vers les ouvrages de gestion des eaux de pluie et les cours d'eau.

L'objectif de cette action est de disposer d'un état des lieux et d'une connaissance améliorée de ces phénomènes sur ce secteur pour disposer et mettre en œuvre des solutions d'atténuation.

Description de l'action :

Dès lors qu'un épisode pluvieux intense arrive sur les collectivités concernées, plusieurs habitations sont susceptibles d'être endommagées.

De sorte à limiter efficacement les ruissellements sur ces secteurs, la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole souhaite disposer d'une connaissance améliorée de ces phénomènes pour en limiter les risques. Ainsi, cette action se déroulera en trois phases distinctes :

PHASE 1 : État des lieux et amélioration de la connaissance de ces phénomènes

Sur la base d'une analyse bibliographique et de la description des secteurs touchés, un état des lieux précis du secteur sera établi pour caractériser son occupation, des usages et ses vulnérabilités. L'intention de cette première phase est de déterminer l'origine des écoulements du secteur qui endommage les enjeux en contrebas (*chaussées, route départementale, habitations et réseaux*). Ainsi, les axes d'écoulements prioritaires seront caractérisés, ce qui facilitera le travail de simulations des épisodes pluvieux intenses.

PHASE 2 : Description de ces phénomènes par des simulations d'épisodes pluvieux intenses (plusieurs scénarii)

Sur la base de la description des secteurs touchés, et de la caractérisation des axes d'écoulements prioritaires, cette deuxième phase a pour objet d'établir des simulations d'épisodes pluvieux intenses. Sur la base de plusieurs scénarios, allant d'épisodes pluvieux d'occurrence fréquente à plus extrême (*par exemple : occurrence décennale/trentennale/cinquantennale, etc.*), les phénomènes de ruissellements seront davantage précisés. Ainsi, pour chaque type d'épisode pluvieux, les caractéristiques propres seront

déterminées : axe d'écoulement, débit généré, enjeux touchés, évaluation économique des dommages, etc. L'apport des simulations des épisodes pluvieux facilitera la préconisation et le chiffrage des solutions techniques.

PHASE 3 : Préconisations de solutions techniques au stade d'avant-projet (AVP)

Au travers de l'état des lieux et des simulations d'épisodes pluvieux intenses, un inventaire des types de mesures sera établi en fonction de l'occupation des sols et des usages. Pour chaque solution préconisée les coûts associés, les modalités de mise en œuvre, les impacts sur les usages et les gains escomptés seront précisés au stade d'avant-projet. Une combinaison des mesures préconisée pourra être établie pour disposer d'un panel de scénarios d'atténuation. En l'occurrence, les mesures recourant aux techniques d'hydraulique douce (*haies – bandes enherbées – noues – toitures végétalisées*) et génie végétal seront privilégiées.

Territoire concerné :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PEP de Châlons en Champagne et de la Marne Moyenne et plus spécifiquement au sein de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de communes de la Moivre à la Coole, avec l'appui des communes concernées**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PEP**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Plateforme d'échanges dématérialisée auprès des partenaires institutionnels et des collectivités concernées.**
- Consultation ou passation de marché à réaliser pour un bureau d'étude

Échéancier prévisionnel :

- **2024 – 2026**

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>		<i>3 mois</i>		
<i>Réalisation de l'opération</i>		36 000 €	36 000 €	72 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **60 000 € HT – 72 000 € TTC**
- Répartition des charges : **80% AESN + 20% Maitre d'ouvrage**

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation effective de l'étude. Nombre de solutions préconisées.

**AXE N°1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE
DU RISQUE**



Fiche action n°1. : Etudes du phénomène de remontées de nappes, cartographie dynamique des inondations sur le territoire, cinématique de décrue

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **1-A-1 - Compléter le diagnostic de vulnérabilité du territoire**
- **2-A - Améliorer la connaissance de l'aléa**
- **2-A-2 - Développer la connaissance sur les zones de remontées de nappes**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **1.A Evaluer et réduire la vulnérabilité aux inondations des territoires**
- **1.A.4 Accompagner les collectivités territoriales et/ou leurs groupements en priorité dans les territoires couverts, au moins partiellement, par un TRI dans la réalisation de leur diagnostic de vulnérabilité aux inondations**

Objectif :

Etudes relatives à la connaissance des aléas, des enjeux, des dispositifs existants de gestion des risques, des retours d'expérience

Une partie importante du territoire de la Ville de Chalons en Champagne et des communes voisines est identifié comme territoire à risque important d'inondation (TRI). Lors d'une crue centennale, l'évaluation du risque inondation du SLGRI indique que plus de 32.000 personnes seraient impactées.

Aujourd'hui, les phénomènes d'inondations du territoire sont incomplètes, et le phénomène de remontées de nappes est connu mais la collectivité ne dispose d'aucune étude permettant de le comprendre et d'agir sur la protection de la population.

1/ En cas d'inondation sur le territoire, nous disposons des cartes tirées du PPRI. Néanmoins, ces cartes ne tiennent pas compte du facteur temps et ne présentent aucune hauteur d'eau. La Ville souhaiterait mandater une étude permettant de visualiser la progression de la montée des eaux sur le territoire de de l'agglomération, tenant compte de la rive gauche et de la rive droite.

2/ Le phénomène de remontées de nappes est connu sur le territoire, mais nous ne disposons d'aucune donnée permettant de visualiser où cet aléa est susceptible de se produire. Les conséquences et le niveau d'eau associés sont également inconnus.

3/ Etude de la cinématique de décrue et visualisation des conséquences du retrait des eaux sur les quartiers, les réseaux et les infrastructures en tenant compte de la temporalité.

Description de l'action :

PHASE 1 : évaluation des besoins

Elaboration du cahier des charges pour mandater les études nécessaires

PHASE 2 : études sur le terrain et restitution des résultats

Réalisation des études par le prestataire retenu et restitution des résultats

PHASE 3 : mise à jour des documents règlementaires

Alimentation du PCS, du futur PICS et partage avec les services de la Préfecture pour révision du PPRI si nécessaire

Territoire et public concernés :

Territoire concerné : Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne

Public concerné : services de la ville et de l'agglomération, citoyens, Préfecture

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Ville de Châlons-en-Champagne

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	-	-		

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel :
- Répartition des charges : consultation des prestataires, coût de la prestation

Indicateurs de suivi/réussite :

Rendu du prestataire retenu (cartographie dynamique + phénomène de remontée de nappes + décrue)

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



Fiche action n° 1. : Intensifier le volet « zones humides » dans l'atlas de la biodiversité communale

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- 4-A-4 - Informer de l'intérêt des zones humides et des zones d'expansion des crues

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 1.C.1 Protéger les milieux humides et les espaces contribuant à limiter le risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou par submersion marine dans les documents d'urbanisme.

Objectif : la CAC réalise un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur l'ensemble de ses 46 communes depuis 2022. Ce dernier devra s'attacher à toutes les composantes de la biodiversité (nature en ville, plaine agricole, boisements, jardins, vallées, ...). Un financement complémentaire permettrait d'augmenter l'attention portée aux zones humides et de lancer davantage de campagnes d'inventaires sur ces milieux. Plusieurs sites « zones humides » intéressants ont déjà été identifiés mais tous ne pourront pas être diagnostiqués dans le cadre de l'ABC. L'objectif serait donc d'accroître notre connaissance de ces sites peu connus et, si pertinent, de les protéger, et donc de contribuer à la lutte contre les inondations.

Description de l'action :

PHASE 1 : identifier les 7 sites sur lesquels seront réalisés les inventaires (par exemple : zone humide de Sarry, ancienne Gravelotte, annexes hydrauliques de la Marne ...)

PHASE 2 : Inventorier les sites.

Territoire et public concernés : certaines communes de la CAC

Grand public, scolaires, élus

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : CAC

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	1000	1000		2000
<i>Réalisation de l'opération</i>	28000	28000		56000

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 58 000 € (environ 8000 € par site) 90 % prestations externes type bureaux d'étude pour les inventaires soit 50 400 € ; 10 % de masse salariale soit 5 600 € (soit 224 heures de technicien à 25 €/h)
- Répartition des charges : 80% AESN + 20% MO

Indicateurs de suivi/réussite : nombre de sites diagnostiqués

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



Fiche action n°1. : Améliorer la connaissance des remontées de nappes alluviales

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

-

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

-

Objectif :

Identifier les secteurs sur le territoire du PAPI pour lequel les phénomènes de remontée de nappe sont les plus prégnants et contribuent à accroître le risque inondation.

Description de l'action :

les crues du bassin de la Marne sont caractérisées par des remontées de la nappe alluviale, qui pour les aléas fréquents sont le principal mode d'inondation dans le lit majeur, notamment les voiries et les espaces agricoles. L'action consiste à améliorer la connaissance de ce phénomène pour mieux en maîtriser ses conséquences.

PHASE 1 :

Etude bibliographique – Rapports CATNAT, identification des secteurs connus sensibles aux remontées de nappe alluviale ;

Enquêtes sur le territoire du PAPI pour identifier les phénomènes pouvant être assimilés à une remontée de nappe alluviale et identification des conséquences en termes d'enjeux impactés.

PHASE 2 :

Réalisation d'une cartographie à l'échelle du territoire du PAPI.

Territoire et public concernés :

Ensemble du territoire du PAPI

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : DDT de la Marne

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>				
<i>Réalisation de l'opération</i>	x	x	x	<i>Etude réalisée en Régie par la DDT de la Marne</i>

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : Etude réalisée en Régie par la DDT de la Marne ;

- Répartition des charges : sans objet.

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation effective de l'étude.

**AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU
RISQUE**



Fiche action n°1. : Etude de ruissellement sur le bassin versant de la ZAC de Loisy-sur-Marne

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- 2-A - Améliorer la connaissance de l'aléa
- 2-B - Réduction de l'Aléa

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 2.E - Prévenir et lutter contre le ruissellement à l'échelle du bassin versant
- 4.A.3 - Approfondir la connaissance de l'aléa ruissellement

Objectif :

La ZAC de Loisy connaît régulièrement des débordements au droit des voiries, fossés, etc.

Afin de pouvoir agir sur ce site d'intérêt majeur pour la CCVCD et de prévenir le risque inondation, il convient de mener une étude des ruissellements sur le bassin versant concerné, intégrant notamment le dispositif de gestion des eaux pluviales de la RN4.

Cette étude doit permettre la mise en œuvre de solutions de prévention et de réduction du risque inondation adaptées aux enjeux à l'échelle du bassin versant.

Description de l'action :

L'action sera suivie par le référent GEMAPI au sein de la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der.

PHASE 1 : Contractualiser avec un bureau d'études / Réaliser un état des lieux-diagnostic

PHASE 2 : Simulation d'épisodes pluvieux d'occurrence trentennale

PHASE 3 : Détailler un plan d'actions et le mettre en œuvre

Territoire et public concernés :

Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der – Développement économique et industriel

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative				
Réalisation de l'opération		45 000 €		45 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 45 000 € TTC
- Répartition des charges : 80% AESN, 20% Maître d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation effective de l'étude

**AXE N°1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU
RISQUE**



Fiche action n°1.25 : Détermination des zones humides dans le périmètre du PPRI

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- 4-A-4 - Informer de l'intérêt des zones humides et des zones d'expansion des crues

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 1.C.1 Protéger les milieux humides et les espaces contribuant à limiter le risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou par submersion marine dans les documents d'urbanisme.

Objectif :

La Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der souhaite élaborer améliorer la connaissance des zones humides dans le périmètre du PPRI en tenant compte des démarches engagées dans le cadre du plan national zones humides 2022-2026.

Et notamment de la mesure 24 « Cartographier l'ensemble des zones humides françaises d'ici fin 2024 grâce à la production d'un référentiel »

Il s'agira pour la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der de s'approprier ce référentiel afin de le préciser en croisant les enjeux de l'urbanisation avec ceux du PPRI pour aller au-delà de la pré-localisation.

Description de l'action :

L'action sera suivie par le référent GEMAPI au sein de la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der.

PHASE 1 : Appropriation de la cartographie nationale à venir, définition d'une méthodologie.

PHASE 2 : Contractualiser avec un bureau d'études. Sélection des secteurs à déterminer prioritairement.

PHASE 3 : Détermination des secteurs prioritaires, cartographie, diffusion des résultats.

Territoire et public concernés : communes concernées par un PPRI de la Communauté de Communes

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative		Phase 1		
Réalisation de l'opération		10000		10 000€

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : A définir, notamment en fonction des surfaces concernées qui pourront être identifiées après parution de la cartographie nationale.
- Répartition des charges : 80% AESN, 20 % maître d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

<p>AXE N°1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE</p>																
<p>Fiche action n°1.26 : Étude des phénomènes de remontées de nappes</p>																
<p><u>Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2-A-1 Améliorer la connaissance de l'aléa - 2-A-2 Développer la connaissance sur les zones de remontées de nappe - 2-A-3 Développer l'information sur les zones de remontées de nappe 																
<p><u>Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 3-A Renforcer les outils de surveillance, de prévision et de vigilance des phénomènes hydro-météorologiques et de leurs conséquences possibles en termes d'inondation ou de submersion des territoires pour mieux anticiper la crise ; - 4-A-4 Approfondir la connaissance de l'aléa remontées de nappes 																
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir précisément les zones sensibles aux remontées de nappes souterraines - Inclure dans divers documents (urbanisme, PCS,...) la prise en compte de ce phénomène et des risques associés. - 																
<p>Description de l'action : Un bureau d'étude sera soumissionné par la CC Perthois Bocage et Der pour d'une part, réaliser le repérage des zones concernées par les remontées de nappe et d'autre part, établir une cartographie de sensibilité aux remontées de nappes. En tranche optionnelle, il sera demandé au BE de proposer des secteurs où des piézomètres seraient utiles pour mieux estimer le risque.</p>																
<p>Territoire et public concernés : Territoire de la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der</p>																
<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Maître d'ouvrage de l'action : Communauté de Communes Perthois Bocage et Der ; ● Modalités de pilotage et de suivi : Comité technique et de pilotage avec les différents acteurs associés : Syndicat mixte de la Marne Moyenne, EPTB Seine Grands Lacs 																
<p>Échéancier prévisionnel : 2024 – 2026</p> <table border="1" data-bbox="284 1749 1270 1989"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Démarche administrative</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réalisation de l'opération</td> <td></td> <td>50 000 €</td> <td></td> <td>50 000 €</td> </tr> </tbody> </table>		Année	2024	2025	2026	Montant TTC	Démarche administrative					Réalisation de l'opération		50 000 €		50 000 €
Année	2024	2025	2026	Montant TTC												
Démarche administrative																
Réalisation de l'opération		50 000 €		50 000 €												
<p>Plan de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Coût total prévisionnel : 50 000 € : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage 																

- Répartition des charges : 50 % État – 30 % AESN – 20 % CCPBD

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation effective de l'étude - diffusion de l'étude - prise en compte par les aménageurs de réseaux – prise en compte dans les PCS et le PICS.

AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

AXE N°2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS



Fiche action n°2. : Installation d'une station débitmétrique à Larzicourt

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- 2-C - Identifier et évaluer l'impact des ouvrages hydrauliques

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 3-A : Renforcer les outils de surveillance, de prévision et de vigilance des phénomènes hydro-météorologiques et de leurs conséquences possibles en termes d'inondation ou de submersion des territoires, pour mieux anticiper la crise
- 3-A-1 : Poursuivre l'amélioration des mesures et des outils de surveillance, de prévision et de vigilance déployés par l'État et ses établissements publics

Objectif :

L'objectif de cette action consiste à installer une station débitmétrique à Larzicourt afin de fiabiliser la mesure.

Description de l'action :

Pour répondre au respect des débits de restitutions en aval du lac-réservoir Marne, L'EPTB Seine Grands Lacs ne dispose que d'un seul débitmètre dans le canal de restitution Marne. Le tronçon court-circuité n'est pas équipé d'appareil de mesure, en aval et mesurant tous les apports intermédiaires. Par conséquent, le débitmètre de Larzicourt sera additionné à la mesure prise à Arrigny pour remonter une alarme en supervision en cas de dépassement du seuil toléré.

Sur ce site, la station sera équipée d'un débitmètre à effet Doppler (mesure de vitesse de l'eau à partir des particules en suspensions). Cette technologie n'est pas encore déployée au sein de l'EPTB. Ce procédé sera à la fois innovant car peu de l'appareil sera à déployer en rivière, et fiable dans la mesure cette technologie est employée dans les appareils de jaugeages.

D'une manière générale l'EPTB souhaite moderniser et fiabiliser les données hydrologiques afin d'être plus précis dans sa gestion.

Pour cela il a été fléché 3 sites qui ne sont pas pourvus de mesures.

- Un site en aval direct du barrage en rivière Marne,
- L'Ornel,
- Larzicourt.

Territoire et public concernés :

Sur la commune de Larzicourt.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs

Échéancier prévisionnel :

- 2023 - 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	69 000 €	-	-	69 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 69 000 €
- Répartition des charges : 50% Etat 50 % maitre d'ouvrages

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de station installée, mesures prises et restituées

AXE N°2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS



Fiche action n°2. : Création d'un réseau piézométrique de surveillance des phénomènes de remontées de nappes

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **2-A - Améliorer la connaissance de l'aléa**
- **2-A-2 - Développer la connaissance sur les zones de remontées de nappe**
- **2-A-3 - Développer l'information sur les zones de remontées de nappe**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **3.A Renforcer les outils de surveillance, de prévision et de vigilance des phénomènes hydro-météorologiques et de leurs conséquences possibles en termes d'inondation ou de submersion des territoires, pour mieux anticiper la crise**
- **4.A.4 Approfondir la connaissance de l'aléa remontées de nappes**

Objectif :

L'objectif de cette action consiste en la création d'un réseau piézométrique de surveillances des zones soumises à remontées de nappe. Ces secteurs auront été préalablement définis par l'étude conduite dans l'axe 1 du PEP. A terme, il permettra une prise en compte de ces phénomènes dans les documents d'urbanisme, une adaptation de nos réseaux et l'alerte des populations.

Description de l'action :

Création d'un réseau piézométrique

Les dossiers réglementaires (déclaration ou autorisation) pour l'implantation des piézomètres seront réalisés par Epernay Agglo.

Ces piézomètres seront suivis par Epernay Agglo dans le cadre d'un réseau de surveillance.

Les données recueillies permettront d'alimenter le cas échéant le cahier des charges de l'étude technique approfondie qui pourrait être conduite dans le cadre du PAPI complet.

L'ensemble des mesures pourront être mise à dispositions des acteurs concernés par cette problématique (DREAL, DDT, AESN, BRGM...).

Territoire et public concernés :

Cette action concernera l'ensemble du périmètre du PAPI d'intention de Châlons-en-Champagne et Marne moyenne se trouvant sur le territoire d'Epernay Agglo.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Epernay Agglo Champagne
- Modalités de pilotage et de suivi : Comité technique et de pilotage en lien avec le S3M et le Syndicat Mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs

Échéancier prévisionnel :

- **2024 – 2026**

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 50 000 HT (création des piézomètres et équipement de suivi)
- Répartition des charges : 50 % ETAT FPRNM + 30 % AESN + 20 % maitre d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation effective de l'étude et diffusion des résultats. Nombre de piézomètres créés et suivis.

AXE N°2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS



Fiche action n° 2. : Pose de station débitométrique et matériel de surveillance

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **3-B-1 - Favoriser le développement de réseaux de vigilance complémentaires**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **3.A.2 - Renforcer l'usage des services d'avertissement existants liés aux précipitations et développer, en tant que de besoin, les dispositifs de surveillance ou d'alerte locaux des crues sur le réseau non surveillé par l'État**

Objectif :

Équipements de surveillance et de prévision des crues : évaluation des besoins, conception, mise en place et gestion de systèmes de surveillance et de prévision, ou appui à de telles actions

Une partie importante du territoire de la Ville de Châlons en Champagne et des communes voisines est identifié comme territoire à risque important d'inondation (TRI). Lors d'une crue centennale, l'évaluation du risque inondation du SLGRI indique que plus de 32.000 personnes seraient impactées.

En cas d'inondation importante sur le territoire et pour pouvoir mettre en œuvre nos obligations d'alerte et d'évacuation vis-à-vis de la population, la Ville de Châlons en Champagne souhaite se doter de dispositifs de surveillance du niveau de la Marne (mesureur de débit et mesure du niveau de la Marne + caméra).

Ces dispositifs seront connectés avec le projet Smart City actuellement en cours de déploiement. Les niveaux et les images seront visibles directement et instantanément au niveau du poste hyperviseur. Ces informations seront partagées avec le pôle risques majeurs de la direction de la sécurité publique de la ville.

Description de l'action :

PHASE 1 : évaluation des besoins

Elaboration du cahier des charges pour achat des équipements de surveillance, leur installation et connexion au projet « Smart City ».

PHASE 2 : installation et mise en œuvre

Installation et mise en œuvre des dispositifs en interconnexion avec la « Smart City » et vérification de leur bon fonctionnement.

Territoire et public concernés :

Territoire concerné : Ville de Châlons-en-Champagne

Public concerné : services de la ville

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Ville de Châlons-en-Champagne

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	-	17000 €	-	17000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 17 000€
- Consultation pour achat du matériel, installation et mise en œuvre, interconnexion avec les dispositifs de Smart City
- Répartition des charges :

Indicateurs de suivi/réussite :

Mise en place effective des dispositifs (1 débitmètre doppler horizontal et station d'acquisition)

Connection établie avec le poste hyperviseur de la smart city et bonne récupération des signaux

AXE N°2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS



Fiche action n°2. : Établir un réseau d'observateurs

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **3-B-1 Favoriser le développement de réseaux de vigilance complémentaires**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **3.A.2 Renforcer l'usage des services d'avertissement existants liés aux précipitations et développer, en tant que de besoin, les dispositifs de surveillance ou d'alerte locaux des crues sur le réseau non surveillé par l'État.**

Objectif :

Cette action vise à étudier la possibilité et la pertinence de mettre en place un réseau d'observateurs sur le territoire du PEP. L'objectif de la mise en place d'un réseau d'observateurs est de disposer d'informations complémentaires de terrain en période de crise d'inondation, pour permettre d'affiner la connaissance, la prévision et les conséquences attendues afin d'adapter la prise de décision et l'alerte.

Description de l'action :

PHASE 1 : Identification des besoins

Cette phase consiste à :

- recenser les cours d'eau non surveillés sur le secteur du PEP ;
- identifier ceux qui ont un intérêt dans la gestion de crise : risque de débordement, influence importante sur la Marne, enjeux potentiellement touchés...

Un important travail de recherche bibliographique appuyé des acteurs de la gestion de crise et de l'inondation sera effectué. Les collectivités concernées pourront être rencontrées également.

PHASE 2 : Cadrage d'un dispositif pertinent d'observateurs de terrain

En fonction des besoins recensés en phase 1, cette phase vise à la définition d'un dispositif d'observateur de terrain : organisation, moyens, services concernés, procédures, outils.

PHASE 3 : Identification des acteurs du réseau

L'objectif de cette phase est de rencontrer les acteurs identifiés en phase 2, qui pourraient prendre parti dans le réseau d'observateurs : les formateurs, les observateurs, les décideurs...

Ces rencontres visent à définir les modalités de l'engagement de chaque acteur dans le dispositif, de manière à construire un réseau durable.

PHASE 4 : Élaboration d'un dispositif de remontée / de partage de l'information

Il s'agira de mettre en place un dispositif simple permettant de consigner les observations réalisées sur le terrain, de les faire remonter au Référent Départemental Inondation (RDI) ainsi que la définition d'un circuit de remontée d'informations.

Des points d'arrêts seront mis en place à chaque fin de phase, avec une présentation effectuée auprès du COPIL du PEP. Le but sera de déterminer l'intérêt de poursuivre cette action.

Territoire et public concernés : territoire du PEP, plus particulièrement les communes concernées par un cours d'eau non surveillé.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Direction départementale des territoires de la Marne

Échéancier prévisionnel :

- 2025 – 2026

Année	2024	2025	2026	2027	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>					
<i>Réalisation de l'opération</i>		x	x		

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel :
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage 100 %

Indicateurs de suivi/réussite : Travail partagé auprès du COPIL du PEP à chaque fin de phase.

AXE N°2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS



Fiche action n°2. : Installer des stations de mesures sur les petites rivières

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **3-B-1 Favoriser le développement de réseaux de vigilance complémentaires**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **3.A.1 Poursuivre l'amélioration des mesures et des outils de surveillance, de prévision et de vigilance déployés par l'Etat et ses établissements publics**
- **3.A.2 Renforcer l'usage des services d'avertissement existants liés aux précipitations et développer, en tant que de besoin, les dispositifs de surveillance ou d'alerte locaux des crues sur les réseau non surveillé par l'Etat**

Objectif :

Etendre le réseau de surveillance hydraulique et améliorer la connaissance des débits (périodes d'étiage / de crue) sur certains affluents pour connaître les apports dans la rivière Marne

Description de l'action :

- Cibler les BV et les cours d'eau
- Concertation avec le service prévision des crues, DREAL, SPC SAMA
- Définir l'emplacement le plus adapté et confirmer la localisation
- Concertation avec le propriétaire riverain
- Définir l'instrument à installer (Débit, hauteur d'eau, vitesse, modalités d'alimentation en énergie et de communication)
- Elaboration d'un cahier des charges et lancement de la consultation
- Installer et mettre en service les stations de mesures
- Elaboration de convention avec les différents Services (Etat, collectivités...) pour partager et transmettre les données

Territoire et public concernés :

BV Moivre, Livre, Fion, Somme-Soude, Isson...

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte de la Marne Moyenne

Échéancier prévisionnel :

- **2024 – 2026**

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	
<i>Réalisation de l'opération</i>	12 500		12 500	25 000

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 25 000 € TTC
- Répartition des charges : Etat (% au titre du FPRNM), FEDER Champagne-Ardenne (%), Maître d'ouvrage (20%)

Si dans l'axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, Région Grand-Est (10%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de stations de mesures installées

AXE N°2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS



Fiche action n° 2. : Mise en place de piézomètres

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- 2-A - Améliorer la connaissance de l'aléa
- 2-A-2 - Développer la connaissance sur les zones de remontées de nappe
- 2-A-3 - Développer l'information sur les zones de remontées de nappe

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 3.A Renforcer les outils de surveillance, de prévision et de vigilance des phénomènes hydro-météorologiques et de leurs conséquences possibles en termes d'inondation ou de submersion des territoires, pour mieux anticiper la crise
- 4.A.4 Approfondir la connaissance de l'aléa remontées de nappes

Objectif :

Connaître les phénomènes de remontées de nappes souterraines aux abords des systèmes d'endiguement auparavant classés.

Description de l'action :

Dans le cadre des Etudes De Dangers du système d'endiguement de Madagascar, de Larzicourt et de Moncetz l'Abbaye, il est constaté un manque de connaissances sur les remontées de la nappe souterraine.

Les différentes étapes :

- Réalisation d'une étude permettant d'identifier les secteurs les plus pertinents pour l'implantation de deux piézomètres minimum par système d'endiguement.
- Dossier réglementaire pour l'implantation des piézomètres.
- Réalisation du forage et installation des piézomètres
- Suivi
- Synthèse des résultats
- Les résultats pourront être mis à disposition des acteurs concernés.

Territoire et public concernés :

Cette action concerne le quartier de Madagascar de la ville de Châlons-en-Champagne, les digues des communes de Larzicourt et de Moncetz l'Abbaye.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte de la Marne Moyenne

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	3 mois			

<i>Réalisation de l'opération</i>	25 000	25000	25 000	75 000 €
-----------------------------------	--------	-------	--------	----------

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 75 000€ TTC
- Répartition des charges : Etat (% au titre du FPRNM), FEDER Champagne-Ardenne (%), Maître d'ouvrage (20%)

Si dans l'axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, Région Grand-Est (10%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation de l'étude. Nombre de piézomètres implantés et suivis.

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

AXE N° 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE



Fiche action n°3. : Accompagner les collectivités d'Epernay Agglo dans la réalisation et/ou la mise à jour de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) puis l'agglomération dans l'élaboration de son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- 1-B-3 - Connaître la vulnérabilité des bâtiments utiles à la gestion de crise
- 3-A-2 - Favoriser la cohérence entre les PCS et faire évoluer les outils de gestion de crise
- 3-B-3 - Organiser des exercices de gestion de crise

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 3.B Se préparer à la gestion de crise pour raccourcir le délai de retour à la normale
- 3.B.1 Planifier la gestion de crise à l'échelle d'un territoire pertinent
- 3.B.2 Réaliser des Plans communaux de sauvegarde (PCS) et des plans intercommunaux de sauvegarde opérationnels dans les zones exposées à un risque d'inondation

Objectif :

Cette action vise tout d'abord à accompagner les communes du territoire de l'Agglo d'Epernay dans la réalisation et/ou la mise à jour de leurs plans communaux de sauvegarde (PCS) prioritairement pour celles couvertes par un PPRn ou PPI prescrit ou approuvé. Puis, il faudra accompagner l'agglomération dans la rédaction de son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

Description de l'action :

Les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) ou d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ont l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans les deux ans suivant l'approbation du plan en question. La mise en œuvre et la rédaction du PCS reste de la compétence du maire avec une méthodologie apportée par les services de l'État. Le PICS est à rédiger avec une même logique. L'accompagnement par un bureau d'étude permettra d'apporter une expertise technique et harmoniser le contenu des PCS pour faciliter la rédaction du PICS.

Epernay agglo se chargera de la rédaction du cahier des charges et de la sélection du bureau d'études en charge de l'accompagnement.

PHASE 1 : État des lieux des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) existants et suivi

Cette phase sera conduite par Epernay Agglo et consiste à recenser les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) réalisés et ceux restant à réaliser en vue d'un diagnostic. À l'issue de cette première phase, la pertinence d'un accompagnement sera établie et proposée aux communes concernées.

PHASE 2 : Accompagnement des communes dans la réalisation et/ou la mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Le bureau d'études accompagnera les communes intéressées par un appui dans la réalisation et/ou la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Cet appui passera par la recherche d'une mutualisation de moyens entre communes, l'accompagnement cartographique et l'impression de supports ou encore l'aide à la définition d'un schéma d'alerte de la population.

PHASE 3 : Accompagnement d'Epernay Agglo dans la réalisation de son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) avec un regard sur la mutualisation des moyens et sur

La base d'un PICS repose sur l'étude des PCS des communes composant le territoire retenu et l'agrégation des données PCS sous SIG. Ce travail permet de bien cadrer les caractéristiques du territoire du PICS et de localiser les enjeux relatifs à la sauvegarde de la population. Cette synthèse est nécessaire pour mieux appréhender les risques potentiels qui s'exercent sur le territoire du PICS et définir les procédures adaptées pour répondre aux enjeux. Une attention particulière sera portée sur le risque inondation des secteurs économiques du territoire.

Le bureau d'études sera donc chargé d'agréger ces données puis accompagner l'intercommunalité dans l'élaboration de son PICS. Ce PICS doit permettre notamment d'organiser la solidarité et la réponse intercommunales au profit de toutes les communes membres face aux situations de crise (moyens techniques, logistiques et matériels)

Territoire et public concernés :

Cette action concernera l'ensemble du périmètre du PAPI d'intention de Châlons-en-Champagne et Marne moyenne se trouvant sur le territoire d'Epernay Agglo et sur les communes nécessitant la réalisation et/ou la mise à jour de leur PCS.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Epernay Agglo Champagne avec l'appui des services de l'Etat.
- Modalités de pilotage et de suivi : Comité technique avec les communes concernées et comité de pilotage

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	-€	-€	100 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 100 000€ TTC (phase 1 réalisée en interne par les services de l'agglomération).
- Répartition des charges : 100 % maître d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de collectivités accompagnées. Nombre de PCS réalisés. Nombre de PCS mis à jour.
PICS rédigé

AXE N°3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE



Fiche action n°3. : Elaboration du PICS

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- 1-B-3 - Connaître la vulnérabilité des bâtiments utiles à la gestion de crise
- 3-A-2 - Favoriser la cohérence entre les PCS et faire évoluer les outils de gestion de crise
- 3-B-3 - Organiser des exercices de gestion de crise

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 3.B Se préparer à la gestion de crise pour raccourcir le délai de retour à la normale
- 3.B.1 Planifier la gestion de crise à l'échelle d'un territoire pertinent
- 3.B.2 Réaliser des Plans communaux de sauvegarde (PCS) et des plans intercommunaux de sauvegarde opérationnels dans les zones exposées à un risque d'inondation

Objectif :

La Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der souhaite élaborer son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) et procéder à l'harmonisation des Plans communaux de sauvegarde (PCS) des communes membres en assurant un soutien technique aux communes pour la mise à jour de leur document.

Description de l'action :

L'action sera suivie par le référent GEMAPI au sein de la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der.

PHASE 1 : Récupération et analyse des PCS des communes membres

PHASE 2 : Elaboration du PICS en lien avec les communes et harmonisation/mise à jour des PCS

Territoire et public concernés : Les 35 communes de la Communauté de Communes

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative				
Réalisation de l'opération				0 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : Pas de budget nécessaire (uniquement du temps ETP et support de l'EPTB Seine Grands Lacs)

- Répartition des charges : 100 % maître d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

AXE N° 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE



Fiche action n°3. : Accompagner les communes du territoire dans la réalisation et/ou la mise à jour de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) puis la communauté de Communes dans l'élaboration de son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **1-B-3 - Connaître la vulnérabilité des bâtiments utiles à la gestion de crise**
- **3-A-2 - Favoriser la cohérence entre les PCS et faire évoluer les outils de gestion de crise**
- **3-B-3 - Organiser des exercices de gestion de crise**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **3.B Se préparer à la gestion de crise pour raccourcir le délai de retour à la normale**
- **3.B.1 Planifier la gestion de crise à l'échelle d'un territoire pertinent**
- **3.B.2 Réaliser des Plans communaux de sauvegarde (PCS) et des plans intercommunaux de sauvegarde opérationnels dans les zones exposées à un risque d'inondation**
- **4-B-2 – Renforcer la connaissance des conséquences des inondations sur les réseaux d'infrastructures**
- **4-E – Sensibiliser et mobiliser les élus autour des risques d'inondation**

Objectif :

Cette action vise à accompagner les communes du territoire de la communauté de Communes de la Moivre à la Coole dans la réalisation de leurs plans communaux de sauvegarde (PCS) ou de leurs mises à jour, prioritairement pour celles couvertes par un PPRn ou PPI prescrit ou approuvé. L'objectif suivant sera d'accompagner la communauté de Communes dans la rédaction de son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

Description de l'action :

Dans le cadre du présent PEP, la communauté de communes a réalisé des réunions avec les différentes communes membres de l'intercommunalité. Lors de celles-ci, plusieurs communes ont mentionné l'existence de plans communaux de sauvegarde (PCS). Les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) ou d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ayant l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans les deux ans suivant l'approbation du plan en question, et la Communauté de communes de la Moivre à la Coole étant engagée dans une démarche progressive de mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale, les élus souhaitent s'orienter vers le déploiement d'un PiCS.

PHASE 1 : État des lieux des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) existants

Cette phase consiste à recenser les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) réalisés et ceux restant à réaliser en vue d'un diagnostic. À l'issue de cette première phase, la pertinence d'un accompagnement sera établie et proposée aux communes concernées.

PHASE 2 : Accompagnement des communes dans la réalisation et/ou la mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Le bureau d'études accompagnera les communes intéressées par un appui dans la réalisation et/ou la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cet appui passera par la recherche d'une mutualisation de moyens entre communes, l'accompagnement cartographique et l'impression de supports ou encore l'aide à la définition d'un schéma d'alerte de la population.

PHASE 3 : Accompagnement de la communauté de Communes dans la réalisation de son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

La base d'un PICS repose sur l'étude des PCS des communes composant le territoire et la compilation des données PCS sous SIG.

Ce travail est essentiel pour avoir une bonne connaissance du territoire du PICS.

Il permettra de localiser les enjeux relatifs à la sauvegarde de la population afin d'anticiper les risques potentiels qui s'exercent sur le territoire du PICS et de définir les procédures adaptées pour répondre aux enjeux.

Le bureau d'études sera chargé d'agrèger ces données puis accompagner l'intercommunalité dans l'élaboration de son PICS. Ce PICS doit permettre notamment d'organiser la solidarité et la réponse intercommunales au profit de toutes les communes membres face aux situations de crise (moyens techniques, logistiques et matériels).

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PEP de Châlons en Champagne et de la Marne Moyenne et plus spécifiquement au sein de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de communes de la Moivre à la Coole, avec l'appui des services de l'État et des communes concernées**
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : **communication matérialisée et dématérialisée**
- Modalités de pilotage et de suivi : Comité technique avec les communes concernées et comité de pilotage

Échéancier prévisionnel :

- **2024-2026**

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	€	36 000€	36 000€	72 000 €

-

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 60 000€ HT – 72 000 TTC
- Répartition des charges : 100 % maître d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de collectivités accompagnées. Nombre de PCS réalisés. Nombre de PCS mis à jour.
PICS rédigé

AXE N° 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE



Fiche action n°3. : Accompagner les collectivités dans la réalisation et/ou la mise à jour de plans communaux de sauvegarde (PCS), la création des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) et de leur document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **1-B-3 - Connaître la vulnérabilité des bâtiments utiles à la gestion de crise**
- **3-A-2 - Favoriser la cohérence entre les PCS et faire évoluer les outils de gestion de crise**
- **3-B-3 - Organiser des exercices de gestion de crise**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **3.B Se préparer à la gestion de crise pour raccourcir le délai de retour à la normale**
- **3.B.1 Planifier la gestion de crise à l'échelle d'un territoire pertinent**
- **3.B.2 Réaliser des Plans communaux de sauvegarde (PCS) et des plans intercommunaux de sauvegarde opérationnels dans les zones exposées à un risque d'inondation**
- **4-B-2 – Renforcer la connaissance des conséquences des inondations sur les réseaux d'infrastructures**
- **4-E – Sensibiliser et mobiliser les élus autour des risques d'inondation**

Objectif :

Cette action vise à accompagner les communes dans la réalisation et/ou la mise à jour de leurs plans communaux de sauvegarde (PCS), la création des plans intercommunaux de sauvegarde et de leur document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Inscrite dans le code de l'environnement, la réalisation du DICRIM est une obligation réglementaire pour toutes les communes exposées à au moins un risque majeur. L'objectif est d'informer la population (administrés, touristes ...) de l'existence de ce(s) risque(s) et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en place. Il contribue ainsi à responsabiliser chaque citoyen pour sa propre mise en sécurité, renforçant l'efficacité des mesures mises en œuvre par la collectivité dans le cadre de son plan communal de sauvegarde (PCS). La rédaction de ce dernier est obligatoire (article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure) pour les communes concernées par : un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou minier (PPRM) prescrit ou approuvé, un plan particulier d'intervention (PPI), un territoire à risque important d'inondation (TRI) identifiés par le plan de gestion des risques d'inondations (PGRI). Les intercommunalités ont également l'obligation de rédiger leur plan intercommunal de sauvegarde (PICS) depuis la parution de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite loi « Matras ». Le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) (articles L. 731-4 et L. 731-5 du code de la sécurité intérieure) est un document d'organisation de la réponse opérationnelle à l'échelon intercommunal face aux situations de crise, au profit des communes impactées. Il organise la coordination et la solidarité intercommunale. Le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) est obligatoire dès lors qu'une commune membre a l'obligation de réaliser un PCS.

Cette action se décline en deux phases :

Phase 1 : État des lieux des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des documents d'information communaux sur les risques majeurs existants et suivi

Cette phase consiste à recenser les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et les documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) réalisés et ceux restant à réaliser en vue d'un diagnostic. À l'issue de cette première phase, la pertinence d'un accompagnement sera établie et proposée aux

communes concernées.

Phase 2 : Accompagnement des communes dans la réalisation et/ou la mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), la création des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) et des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) avec un regard sur la mutualisation des moyens et la cohérence entre les documents.

L'accompagnement des communes par les services de l'Etat dans la réalisation et/ou la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la création du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) et du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) prendra la forme d'une méthodologie et d'une expertise technique. Celle-ci pourra consister notamment à la recherche d'une mutualisation de moyens entre communes, l'accompagnement cartographique et l'impression de supports, l'aide à la définition d'un schéma d'alerte de la population ou bien encore la proposition de moyens de communication. Aussi, la réalisation et/ou la mise à jour des PCS et la création des PICS portera un regard sur la mutualisation des moyens à une échelle d'action pertinente (intercommunale et/ou de bassin versant) et ce pour : les moyens techniques, logistiques et matériels. La communication du DICRIM aux administrés, aux touristes ... devra se faire par le biais de moyens adaptés afin de toucher un maximum de personnes.

L'accompagnement proposé par les services de l'État pourra aller jusqu'à la réalisation d'exercices de simulation de crise (à petite comme à grande échelle) lors du prochain PAPI complet.

Territoire et public concernés :

Elle sera mise en œuvre sur l'ensemble des communes du département de la Marne comprises dans le périmètre du PAPI de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne, nécessitant la réalisation et/ou la mise à jour de leur PCS, la création des PICS et de leur DICRIM.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Préfecture de la Marne, avec l'appui de la Direction Départementale des Territoires de la Marne et du Syndicat Mixte de la Marne Moyenne.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée.**

Échéancier prévisionnel :

- **2024 - 2026**

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	-	-	-	-
Réalisation de l'opération	- €	- €	- €	- €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **Action conduite en régie**
- Répartition des charges : **Maître d'ouvrage (100%)**

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de collectivités accompagnées. Nombre de PCS et de DICRIM réalisés. Nombre de PCS et de DICRIM mis à jour. Nombre de PICS créés

AXE N° 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE



Fiche action n°3. : Organiser à l'échelle d'un territoire (communal, intercommunal ou départemental) un exercice de gestion de crise pour tester les plans communaux de sauvegarde (PCS), les plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) et les documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) prenant en compte le risque « inondation ».

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **3-A - Se préparer, gérer la crise et l'après-crise pour faciliter le retour à la vie normale**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **3-B Se préparer à la gestion de crise pour raccourcir le délai de retour à la normale**

Objectif :

Cette action vise à organiser à l'échelle d'un territoire, qu'il conviendra de définir, un ou plusieurs exercice(s) permettant de tester les plans communaux de sauvegarde (PCS), les plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) et les documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) des communes présentant un risque particulier d'inondation, comprises dans le périmètre du PAPI de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne .

L'organisation des secours, la prise en charge des populations, la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement nécessitent une préparation en amont pour apporter la réponse opérationnelle la plus efficace possible en situation d'urgence (accident, catastrophes, sinistres ...) Cette préparation à la gestion des crises prend trois formes différentes : la planification de l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC), les exercices et les retours d'expériences.

Cette action se décline en trois phases :

Phase 1 : État des lieux des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) et des documents d'information communaux sur les risques majeurs existants et suivi

Cette phase consiste à s'assurer, que l'ensemble des communes comprises dans le périmètre du PAPI de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne, dispose de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et de documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM). L'exercice mis en place aura pour but de tester ces documents communaux. Il y aura également la possibilité d'organiser des exercices pour tester les plans intercommunaux de sauvegarde (PICS).

Phase 2 : Réalisation d'un exercice de simulation de crise

La préparation et l'entraînement interministériels, réguliers et réalistes, sont une nécessité impérieuse pour renforcer l'efficacité des dispositifs opérationnels et faire face, en tout temps, aux phénomènes susceptibles de mettre en crise la société.

Les exercices sont une phase essentielle pour tester le réalisme et la pertinence des plans.

De niveau international, zonal, départemental ou communal, de type cadre ou terrain, dans des conditions réelles ou fictives, l'ampleur de ces exercices peut varier. La population peut également être associée à certains exercices pour mieux la préparer aux risques susceptibles de la menacer.

Phase 3 : Retour d'expérience

Après la réalisation d'un exercice, il convient de faire le bilan, avec l'ensemble des services ayant participé, en dressant la liste des points positifs et négatifs. Des pistes d'amélioration doivent être trouvées et mises en place dans un délai raisonnable.

Territoire et public concernés :

L'exercice pourra être mis en œuvre sur l'ensemble des communes ou seulement quelques-unes, comprises dans le périmètre du PAPI de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne. Le périmètre « joueur » retenu (communes, administrés ...) et le scénario seront définis lors de groupes de travail mis en place par le service interministériel de défense et de protection civiles de la préfecture.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Préfecture de la Marne, service interministériel de défense et de protection civiles.**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail « exercices » composé de l'ensemble des services « joueurs » (collectivités, secours, forces de sécurité intérieure ...)**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée.**

Échéancier prévisionnel :

- **2023 - 2025**

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	-	Mise en place d'un exercice	-	-
Réalisation de l'opération	- €	Coût à estimer	- €	- €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : La DGSCGC est susceptible de rembourser une partie des frais engagés (maquillage, repas, transport des « victimes ...)
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation effective d'un ou des exercice(s) avec son retour d'expérience.

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



Fiche action n°3. : Élaboration du PICS

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **3-A-2 - Favoriser la cohérence entre les PCS et faire évoluer les outils de gestion de crise**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **3-B-2 – Réaliser des plans communaux de sauvegarde (PCS) et des plans intercommunaux de sauvegarde opérationnels dans les zones exposées à un risque d'inondation**
- **4-A – Renforcer la connaissance sur les aléas d'inondation**
- **4-B-2 – Renforcer la connaissance des conséquences des inondations sur les réseaux d'infrastructures**
- **4-E – Sensibiliser et mobiliser les élus autour des risques d'inondation**

Objectif :

Pour répondre à nos obligations imposées par la loi de modernisation de la sécurité civile, et du décret 2022-907 du 22 juin 2022, nous devons élaborer un PiCS, outils de préparation et d'aide à la gestion de crise pour permettre la sauvegarde des personnes mises en commun par l'EPCI.

La Ville de Châlons-en-Champagne dispose de son plan communal de sauvegarde (PCS) créé en 2012 et mis à jour en 2020. Suite à la nouvelle obligation réglementaire, la Communauté d'Agglomération (CAC) souhaite établir son plan intercommunal de sauvegarde (PICS).

Son élaboration sera confiée au service « santé, salubrité, sécurité publique – pôle risques majeurs » de la Ville disposant des ressources nécessaires pour coordonner le dispositif et valider l'ensemble du contenu, avec l'appui des collectivités et des directions ressources mutualisées de la CAC notamment la direction de la communication pour la mise en forme et la direction des systèmes d'information pour les cartographies.

Description de l'action :

PHASE 1 :

Elaboration du PiCS en interne par le pôle risques majeurs de la Ville de Châlons-en-Champagne.

PHASE 2 :

Lorsque le PiCS sera créé, il sera mis en ligne sur le site internet de la communauté d'agglomération et mis à disposition des communes membres de l'EPCI.

Territoire et public concernés :

Territoire concerné : Communauté d'agglomération de Chalons en Champagne

Public concerné : EPCI, communes

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	15000 €	15000 €	15000 €	45000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 45 000€
 Cout horaire moyen chargé des agents en interne ayant travaillé sur le projet (risques majeurs) : 30€
 Temps estimatif alloué à la coordination du dispositif et à l'élaboration : 1500 heures
- Répartition des charges : 100 % maître d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

PiCS élaboré en collaboration avec les communes et les directions ressources mutualisées de la communauté d'agglomération

Délibération par le conseil communautaire

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



Fiche action n°3. : Elaboration d'une base de données « téléalerte »

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **4-A - Développer la culture du risque et l'information préventive des populations**
- **4-A-1 - Mobiliser les outils de gestion du risque pour informer les citoyens**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **4-F - Sensibiliser et mobiliser les citoyens autour des risques d'inondation**
- **4-F-3 – Communiquer sur les risques d'inondation auprès du grand public**
- **4-F-4 – Développer des démarches innovantes pour informer et mobiliser l'ensemble des citoyens**

Objectif :

Elaboration d'une base de données « téléalerte »

Le pôle Risques Majeurs et des services multiples Ville et Agglo dits « supports » utilisent des bases de données différentes pour répertorier les administrés dans le cadre de nos missions respectives (état civil, santé publique, éducation, eau et assainissement, etc.)

Il n'existe à ce jour aucun outil fonctionnel permettant de connaître précisément la population du territoire de la communauté d'agglomération, et de l'alerter rapidement dans un périmètre donné pour un événement spécifique (inondation, accident industriel, etc.).

L'outil sera une base de donnée globale interactive, un outil de gestion de la population pour tous les services « support », en lien avec la Smart City. Cette base sera unique, chaque citoyen disposera d'une entrée unique et y renseignera ses données.

Pour le service, les finalités suivantes sont ciblées :

- 1/ informer et sensibiliser la population concernée par les risques identifiés sur le territoire,
- 2/ alerter la population ciblée en cas de crise,
- 3/ connaître la population habitant sur la commune, et plus précisément sur un secteur qui serait touché par un risque majeur,
- 4/ mobiliser les acteurs concernés et communiquer avec la base de données.

En objectif complémentaire, il s'agira de pouvoir tenir à jour un « registre » de plan municipal canicule a mise à jour annuelle (obligation de l'article L.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles pour les personnes âgées et handicapées).

Chaque service « support » concerné aura accès uniquement aux informations qui le concerne avec pour objectif la gestion de notre population et des services qui lui sont proposés.

Cette base sera conforme aux règles imposées par le RGPD.

L'objectif sera aussi de faciliter la collecte d'informations pour chaque service proposé dès que les champs utiles aux services « support » concernés seront complétés par les administrés :

- Arrivée sur le territoire,
- Mise à jour d'une adresse,
- Composition familiale,
- Inscription aux alertes (risques majeurs et canicule)
- Etc.

Description de l'action :

PHASE 1 :

Elaboration du cahier des charges avec pour éléments clé :

Accessibilité en ligne, accessibilité depuis PC/smartphone/tablette, astreinte 24h/24 7j/7 365j/an pour pouvoir déclencher à distance en cas de problème, intégration de l'annuaire universel, possibilité de déclenchement de scénarios depuis des fiches réflexes enregistrées, alerte par zone dessinée sur une cartographie, liens possibles avec les panneaux lumineux de la ville et réseaux sociaux, alertes de la cellule de crise en fonction des signaux vigicrues, personnalisation possible des questionnaires d'auto-inscription sur le site internet

PHASE 2 :

Mise en œuvre du système retenu

Territoire et public concernés :

Territoire concerné : Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne

Public concerné : citoyens, touristes

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Ville de Châlons-en-Champagne

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	10000 €	7500 €	7500€	25000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 25 000€
Mise en place + formation + abonnement de 5 années
- Répartition des charges : 100 % maître d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

Mise en service du système de téléalerte

Formulaires d'auto-inscription sur le site internet de la ville

AXE N°3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE



Fiche action n°3. : Recensement des enjeux en zone inondable

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **4-B-1 : Informer les maires et les services des collectivités des outils et instances de gestion du risque d'inondation**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **4.E.3 : Informer les élus locaux concernés par une SLGRI des outils et des instances de gestion des risques d'inondation mis en place sur leur territoire**

Objectif : Recenser les enjeux du territoire pour les croiser avec les zones d'inondations potentielles.

Description de l'action :

En cas de crue, le référent départemental inondation a pour rôle d'informer le préfet des enjeux potentiellement touchés par les inondations. Actuellement, les informations transmises en cas d'inondation sont basées sur les retours d'expérience des enjeux qui ont été déjà touchés par les inondations lors de précédentes crues.

L'objectif de cette action est d'effectuer un recensement des enjeux présents dans les zones inondables du territoire, en se basant dans un premier temps sur les cartographies de zones d'inondation potentielle.

La première étape sera d'aller à la rencontre des acteurs de la gestion de crise et des gestionnaires de réseaux pour établir la liste des types d'enjeux à recenser. Les maires des communes pourront également être mobilisés.

Dans un deuxième temps, un outil de recensement des données cartographiques devra être créé. Cet outil devra permettre une actualisation annuelle des enjeux.

Territoire et public concernés :

Territoire du PEP couvert par des ZIP/ZICH.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Direction départementale des territoires**

Échéancier prévisionnel :

- **2024 – 2025**

Année	2024	2025	2026	2027	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>					
<i>Réalisation de l'opération</i>	x	x			

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel :

- Répartition des charges : 100 % maître d'ouvrage (Etat)

Indicateurs de suivi/réussite :

Cartographie des enjeux en zone inondable utilisée en gestion de crise inondation.

AXE N°3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE



Fiche action n°3. : Communiquer sur les outils de gestion de crise

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **4-B-1 : Informer les maires et les services des collectivités des outils et instances de gestion du risque d'inondation**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **4.E.3 : Informer les élus locaux concernés par une SLGRI des outils et des instances de gestion des risques d'inondation mis en place sur leur territoire**

Objectif : Réaliser un support permettant d'informer les collectivités et plus particulièrement les maires sur les outils de gestion de crise.

Description de l'action :

En cas de crise inondation, les maires sont au centre de la gestion de crise d'inondation. Ils ont l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde, à suivre en cas de crise. Pour les aider à gérer les crises inondations, plusieurs outils élaborés par l'état sont à leur disposition (ZIP/ZICH, vigicrue, vigicrueflash, apic...). Il est nécessaire de les accompagner dans la prise en main de ces outils. Ainsi, cette action permettra le développement d'un outil pédagogique et durable et accessible à tous. Cette action sera à mettre en lien avec l'action X.X (accompagnement à la réalisation d'un PCS).

Dans un premier temps, il conviendra de définir avec le comité technique du PEP les outils que l'on veut faire connaître aux collectivités. Ensuite, nous définirons le support le plus adapté.

L'objectif est que les maires aient accès à ce support en permanence.

Territoire et public concernés :

Territoire du PEP, le public visé rassemble les maires.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Direction départementale des territoires**

Échéancier prévisionnel :

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>				
<i>Réalisation de l'opération</i>		X		

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel :
- Répartition des charges : 100 % maître d'ouvrage (Etat)

Indicateurs de suivi/réussite :

Support partagé auprès des élus du territoire

AXE N°3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE



Fiche action n°3. : Accompagner les 25 communes de la communauté de communes dans la réalisation et/ou la mise à jour de leur Plan Commune de Sauvegarde (PCS) ; Assister la communauté de communes dans l'élaboration de son Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS).

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- 1-B-3 - Connaître la vulnérabilité des bâtiments utiles à la gestion de crise
- 3-A-2 - Favoriser la cohérence entre les PCS et faire évoluer les outils de gestion de crise
- 3-B-3 - Organiser des exercices de gestion de crise

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 3.B Se préparer à la gestion de crise pour raccourcir le délai de retour à la normale
- 3.B.1 Planifier la gestion de crise à l'échelle d'un territoire pertinent
- 3.B.2 Réaliser des Plans communaux de sauvegarde (PCS) et des plans intercommunaux de sauvegarde opérationnels dans les zones exposées à un risque d'inondation
- 4.E Sensibiliser et mobiliser les élus autour des risques d'inondation

Objectif : Cette action vise à accompagner, dans un premier temps, les communes du territoire de la communauté de communes dans la réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ou de leur mise à jour, prioritairement pour celles couvertes par un PPRn ou PPI prescrit ou approuvé. Et dans un deuxième temps, la Communauté de Communes dans la rédaction de son Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS).

Description de l'action :

PHASE 1 : État des lieux des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) existants et rédaction des PCS non réalisés par les communes

PHASE 2 : Élaboration du PICS en s'appuyant sur les PCS.

Territoire et public concernés :

Territoire de la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Communauté de Communes Perthois Bocage et Der ;
- Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage avec les différents acteurs concernés (élus techniciens, services de secours...)

Échéancier prévisionnel :

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>				
<i>Réalisation de l'opération</i>	<i>X</i>	<i>X</i>	<i>X</i>	<i>15 000</i>

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 15 000 € (collaboration des élus et des agents et appui technique de l'EPTB Seine Grands Lacs)
- Répartition des charges : 100 % maître d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de collectivités accompagnées. Nombre de PCS réalisés. Nombre de PCS mis à jour.

PICS rédigé

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

AXE 4 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES POUR L'INTEGRATION DES RISQUES D'INONDATION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME PAR DES ACTIONS DE FORMATION, DE REALISATION DE GUIDES, D'ANIMATION DE REUNIONS



Fiche action n°4. : Sensibiliser la population et les professionnels de la construction dans la prise en compte du risque inondation par une meilleure connaissance des contraintes réglementaires des documents d'urbanisme (PPRI, PLUi...) par des actions de communication, formation, réalisation de supports d'information...

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

1-C - Améliorer la prise en compte du risque dans l'urbanisme et l'aménagement

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

1-C - Planifier un aménagement du territoire résilient aux inondations

1.C.2 - Encadrer l'urbanisation en zone inondable

Objectif : Sensibiliser la population résidente et les maîtres d'ouvrage dans les secteurs soumis au risque à mieux gérer l'usage de leur habitation et des locaux d'activités et les transformations au fil du temps en vue de limiter les conséquences lors d'évènements climatiques imprévisibles.

Sensibiliser les élus des communes ainsi que la population concernée aux dispositions des documents d'urbanisme réglementaire résultant de l'application du PPRI.

Former aux risques inondation les acteurs de suivi des projets de construction qui apportent conseil aux porteurs de projet : architectes et opérateurs maître d'ouvrage de projets privés ou publics.

Elargir les travaux d'intégration du risque inondation dans les deux dossiers de plan local d'urbanisme intercommunal PLUi en cours d'élaboration de la CC de la Moivre à la Coole et de la CA de Châlons-Agglomération, à travers la sensibilisation des habitants ou usagers des secteurs à risque.

Description de l'action :

Création d'outils de communication permettant d'avoir des supports dans le cadre d'une démarche de sensibilisation de la population à une meilleure prise en compte du risque dans la « gestion » des constructions existantes qu'elles soient des lieux de résidence, ou des lieux d'activités économiques ou commerciales pour les entreprises en vue de limiter les effets d'un évènement climatique majeur de type inondation.

PHASE 1 :

Formalisation des diagnostics fonciers des potentiels mutables et des disponibilités foncières au regard des contraintes de constructibilité du PPRI.

Création de supports de communication dématérialisés (site Internet, réseaux sociaux...) ou physiques (plaquettes, film, flash) pour la sensibilisation au risque et la prise de mesures de protection permettant la protection des biens et la diminution des coûts potentiels d'une possible inondation.

PHASE 2 :

Organisation de réunions d'information et de formation sur les risques potentiels pour les constructions existantes qu'elles soient d'habitation, d'activités économiques ou de services collectifs.

Accompagner la démarche de projet et les demandes d'autorisations d'urbanisme dans les secteurs à risque (permis de construire d'extension et de modification) par la diffusion de supports d'information et de conseils facilement accessibles aux porteurs de projet.

PHASE 3 :

Création d'un (ou plusieurs) évènement(s) de sensibilisation de l'adaptation de l'habitat au risque inondation.

Territoire et public concernés : les élus des différentes communes des deux ECPI, la population et les entreprises à travers la sensibilisation aux mesures de prévention à prendre en compte en amont des projets et dans la gestion de l'existant.

Les représentants des maîtres d'ouvrage et les experts de la construction du territoire dans la conception des projets.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne, AUDC

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	Prestations externes Cabinet de communication	Prestations externes imprimerie et support de film	Prestations externes location de salles et organisation d'évènements	
<i>Réalisation de l'opération</i>	Conception des visuels des outils de sensibilisation Prestation externe 15 000 €	Diffusion de supports de sensibilisation auprès de la population et des professionnels (1ère phase) 10 000 €	Organisation évènement de sensibilisation auprès de la population (2ème phase) 10 000 €	35 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 35 000 € sur 3 ans

Valorisation des ressources internes de l'Agence pour la préparation des supports et des évènements.

Choix de prestataires externes pour la conception des supports de sensibilisation et de communication.

Prestations externalisées pour la diffusion des supports physiques (impression...) ou réseaux sociaux (contrat Internet...).

Prestations externalisées pour l'organisation évènement grand public.

- Répartition des charges : 50% ETAT + 50 % Maitre d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite : réalisation de supports de communication permettant la traduction des règles de construction contenues dans les documents réglementaires des PLUi.

Organisation et nombre de participants à des évènements de diffusion.

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME



Fiche action n°4. : Conseiller les moyens de lutte adaptées aux instructeurs des services urbanisme

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- 1-A-2 Intégrer un diagnostic de vulnérabilité des territoires dans les documents d'urbanisme
- 1-B-4 Mettre en place un plan de communication et un dispositif d'accompagnement pour inciter à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité
- 1-B-7 Sensibiliser aux démarches de diagnostic de vulnérabilité dans l'habitat individuel
- 1-B-8 Sensibiliser aux démarches de diagnostic de vulnérabilité dans l'habitat collectif
- 1-C-1 Communiquer auprès des porteurs de projets sur la réduction de la vulnérabilité
- 1-C-2 Intégrer dans le SCoT& PLU des orientations et règles concourant à la réduction de la vulnérabilité et à la préservation des zones d'expansion des crues

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

-

Objectif :

Apporter une connaissance ciblée sur le risque inondation et conseiller les moyens de lutte adaptées aux instructeurs des services urbanisme

Description de l'action :

- Emettre une cinquantaine d'avis par an sur les permis de construire avec leurs préconisations soit ≈75h/an, en amont, des visites de terrain (≈100h/an) peuvent être effectuées
- Définir le format de communication (présentiel, visio, vidéo, fiches...)
- Définir l'information et les prescriptions à transmettre
- Monter une réunion à destination des 10 EPCI du S3M (Services d'urbanisme)
- Préparation et réalisation de 5 réunions par an soit ≈50h/an
- Réfléchir sur la nécessité de mettre en place un contrôleur des installations suite aux travaux autorisés

Territoire et public concernés :

EPCI du S3M, chef de service et instructeurs des dossiers

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte de la Marne Moyenne

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	-	-	-	
Réalisation de l'opération	5 000	5 000	5 000	15 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 15 000 € TTC
- Répartition des charges : 80 % Etat + 20 % Maître d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de participants et/ou connexion, questionnaire de satisfaction suite aux réunions et le compte-rendu de celui-ci

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME



Fiche action n°4. : Bilan des zonages Pluviaux

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **1-C - Améliorer la prise en compte du risque dans l'urbanisme et l'aménagement**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **1-C - Planifier un aménagement du territoire résilient aux inondations**
 - **1.C.2 - Encadrer l'urbanisation en zone inondable**

Objectif :

Synthétiser les zonages pluviaux existants sur le périmètre de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole et réaliser les zonages inexistantes ou réviser les zonages existants. Ces zonages auront pour objectif d'identifier les zones et mesures visant à limiter l'imperméabilisation des sols et à assurer la maîtrise du débit, de l'écoulement des eaux pluviales et du ruissellement.

Description de l'action :

L'action se décline comme suit :

- **PHASE 1 : Bilan sur les zonages pluviaux existants et futurs**

Sur la base des zonages pluviaux existants et futurs à l'échelle du périmètre du PEP, cette phase consistera à synthétiser l'ensemble des zonages pluviaux sur la base de critères prédéfinis par le maître d'ouvrage, éventuellement aidé par un prestataire, et pourra s'orienter sous la forme d'un atlas cartographique.

Le bilan des zonages pluviaux pourra favoriser et s'orienter vers la nécessité/la possibilité d'infiltrer les eaux à la parcelle, à l'échelle d'une rue, du quartier ou de la commune.

- **PHASE 2 : Réalisation et/ou révision des zonages pluviaux**

À partir des enseignements de la phase 1, la synthèse des zonages pluviaux permettra, le cas échéant à la réalisation ou à la révision de zonages pluviaux.

Par ailleurs, en lien avec l'élaboration des Plans locaux d'urbanismes intercommunaux (PLUi) et des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), cette phase pourra à terme rendre les zonages pluviaux conforme aux dispositions actées par les SCoT et être intégrés dans les règlements des PLU et des PLUi, conformément à l'article R.123-13 du Code de l'Urbanisme.

Territoire concerné :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PEP de Châlons en Champagne et de la Marne Moyenne et plus spécifiquement au sein de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de communes de la Moivre à la Coole, avec l'appui des communes concernées**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PEP**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée.**
- Consultation ou passation de marché à réaliser pour un bureau d'étude

Échéancier prévisionnel :

• 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	3 semaines	3 semaines	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	0 €	89 000 €	89 000 €	178 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **178 000 € TTC**
- Répartition des charges : 80% AESN + 20 % Maitre d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombres de zonages pluviaux faisant l'objet d'un bilan. Nombre d'opérations de sensibilisation.

AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

AXE N°5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS



Fiche action n°5. : Réalisation de diagnostics de vulnérabilités des établissements et équipements du Conseil départemental de la Marne

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- 1-A-1 – Compléter le diagnostic de vulnérabilité du territoire
- 1-B-5 – Réaliser des diagnostics de vulnérabilité dans les ERP

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 1.B.2 et 1.B.4 réaliser des démarches de diagnostic de vulnérabilité aux inondations

Objectif : réaliser des diagnostics de vulnérabilité des établissements et équipements du Conseil départemental de la Marne afin d’appréhender leurs vulnérabilités tant technique qu’organisationnelle de manière à prendre des mesures destinées à leur réduction, à la gestion de crise et favoriser le retour à la normale dans les meilleurs délais.

Description de l’action : certains bâtiments départementaux se situent en zone inondable sur l’axe Marne :

- Le collège Yvette Lundy à Aÿ Champagne : 3 325 m² - environ 430 élèves.
- Le collège Perrot d’Ablancourt à Chalons en Champagne : 3 250 m² + 2 190 m² de gymnase – environ 610 élèves.
- Le collège Victor Duruy à Châlons en Champagne : 1 650 m² - environ 700 élèves.
- Le Service d’Appui et d’Entretien des Routes Départementales du Département de la Marne à Châlons en Champagne : 3 520 m².

Afin de limiter l’impact d’une crue sur ces équipements et sur son activité, le Département souhaite connaître leur vulnérabilité ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour y remédier. Les éventuels travaux de mise en sécurité pourront par la suite être budgétisés et programmés.

Territoire et public concernés : Périmètre du PEP et futur PAPI.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d’ouvrage de l’action : Département de la Marne
- Diagnostic : bureau d’études spécialisé en ce domaine

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	Consultation Bureau d’études	Commandes	Commandes	
<i>Réalisation de l’opération</i>		20 000 € TTC	20 000 € TTC	40 000 € TTC

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 40 000 € TTC
- Répartition des charges : Etat 50% + Maitre d'ouvrage 50%

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de diagnostic de vulnérabilité réalisé.

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS



Fiche action n°5. : Etude/diagnostic de vulnérabilité de la station d'épuration de Vitry-le-François

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- **1-A-1 - Compléter le diagnostic de vulnérabilité du territoire**
- **1-B-3 - Connaître la vulnérabilité des bâtiments utiles à la gestion de crise**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **1.A Évaluer et réduire la vulnérabilité aux inondations des territoires**
- **1.B Évaluer et réduire la vulnérabilité aux inondations des quartiers, des bâtiments et des activités économiques des secteurs à enjeux**

Objectif : La station d'épuration de Vitry-le-François traite les effluents de plusieurs communes, dimensionnée pour 67 000EH. Elle se situe au bord de la rivière Marne.

Il est donc particulièrement intéressant de diagnostiquer les vulnérabilités par rapport aux inondations de ses ouvrages, ainsi que des ouvrages et réseaux amont, jusqu'au bassin de retenue de pollution.

Description de l'action :

L'action sera suivie par le référent GEMAPI au sein de la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der.

PHASE 1 : Contractualiser avec un bureau d'études / Réaliser le diagnostic de vulnérabilité

PHASE 2 : Détailler un plan d'actions et le mettre en œuvre, le cas échéant

Territoire et public concernés :

Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der

Échéancier prévisionnel :

- **2024 – 2026**

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>				
<i>Réalisation de l'opération</i>		60 000 €		60 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 60 000 €
- Répartition des charges : 50% Etat + 50% Maître d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS



Fiche action n°5. : Animer, à l'échelle du territoire concerné par le PAPI de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne, des groupes de travail avec les gestionnaires de réseau.

Dispositions XXXX du PAPI de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne
Animer des groupes de travail avec les gestionnaires de réseau.

Objectif :

Cette action vise à animer des groupes de travail avec les gestionnaires de réseau prenant part au PAPI de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne .

Animer un groupe de travail consistera à permettre à chaque membre du groupe de participer de façon active à une discussion sur un sujet prédéfini ou non. L'animateur devra diriger et cadrer les discussions pour que celles-ci soient les plus productives possible.

Cette action se décline en deux phases :

Phase 1 : Mise en place du ou des groupe(s) de travail

La mise en place d'un groupe de travail permet la mise en œuvre d'une volonté commune d'atteindre les objectifs fixés. Les thématiques abordées par le ou les groupe(s) de travail devront être définies en amont de la constitution du ou des groupe(s).

Le groupe de travail possède de nombreux avantages : le partage des intelligences et des compétences, des méthodes et des ressources de travail ainsi que des opinions et des expériences personnelles.

Phase 2 : Animation du ou des groupe(s) de travail

Le ou les groupe(s) de travail seront animés par les services de la Préfecture. La fréquence des réunions devra être terminée lors de la constitution des groupes de travail.

Territoire et public concernés :

Ces groupes de travail concerneront l'ensemble des gestionnaires de réseau prenant part au PAPI de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Préfecture de la Marne, service interministériel de défense et de protection civiles.
- Modalités de pilotage et de suivi :
- Opérations de communication consacrées à cette action : Aucune

Échéancier prévisionnel :

- **2024 - 2026**

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	-		-	-
Réalisation de l'opération	- €		- €	- €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel :
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100%)

Indicateurs de suivi/réussite : Nombre de groupes de travail formés et de réunions organisées.

AXE N°5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS



Fiche action n°5. : Diagnostics de vulnérabilités des exploitations agricoles

Disposition SLGRI du TRI Châlons-en-Champagne (2016) :

- **2.B-2 - Conduire une politique de mise en œuvre de techniques d'hydraulique douce**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **1.C - Planifier un aménagement du territoire résilient aux inondations**
- **2.C Agir sur l'aléa en préservant et restaurant les zones d'expansion des crues (ZEC) et les milieux humides contribuant au ralentissement des écoulements d'eau**

Objectif : Réaliser des diagnostics structurels ainsi que de conduite d'exploitations afin d'établir une liste d'actions concrètes potentielles répondant aux enjeux partagés.

Description de l'action :

Cette action se décomposera en 4 phases :

Phase 1 : Conduire les diagnostics de vulnérabilité de 10 exploitations agricoles volontaires, (diagnostics structurels et de conduite d'exploitation) en fonction de leur vulnérabilité dans un contexte de changement climatique. Il s'agira de caractériser la vulnérabilité des exploitations agricoles, sur la base de leur sensibilité, exposition et capacité de réponse aux aléas climatiques.

Phase 2 : Expertiser les filières d'économie agricoles impliquées et les futures filières potentielles et proposer des orientations. L'objectif est de réaliser une synthèse du métabolisme des filières actuellement en place par des logigrammes, comprendre et mettre en évidence l'impact des aléas climatiques sur chacun des éléments qui les constituent. Concernant les filières déjà existantes, la démarche vise aussi à mettre en évidence des éléments liés aux attentes des filières qui peuvent freiner la valorisation des ZEC par les agriculteurs. A la lumière des résultats obtenus, il sera alors possible d'analyser des solutions pour une agriculture durable, soit par des propositions pour l'ajustement des filières existantes, soit par des propositions pour le développement et/ou le renforcement de nouvelles filières.

Phase 3 : Examiner les systèmes assuranciers et leur compatibilité avec les régimes agricoles locaux, nationaux et européens (PAC). Par des schémas simples, il s'agira de faire la description des flux financiers actuellement mobilisés/mobilisables par les exploitants et de mettre en évidence des comptabilités/incompatibilités entre ceux-ci.

Phase 4 : Proposer des recommandations à travers des exemples de projets dorés et déjà mis en œuvre par ailleurs pour une relation efficiente et durable entre les exploitants agricoles et les collectivités locales. Il s'agira de montrer de quelle manière les collectivités locales peuvent s'impliquer pour la mise en œuvre d'une agriculture durable et résiliente.

Phase 5 : Prendre en compte les retours d'expériences issus des projets mis en œuvre (lien avec la fiche 6.2). Il s'agira d'améliorer l'opérabilité de la démarche en analysant la reproductibilité et la possibilité de systématisation des projets par l'analyse des retours d'expériences concourant à augmenter le nombre de projets.

Territoire et public concernés :

Un échantillon d'exploitations sur le territoire du PEP

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs

Échéancier prévisionnel : A déterminer sur la durée de mise en œuvre du PEP.

- **2024 - 2026**

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>				
<i>Réalisation de l'opération</i>				100 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **100 000 €**
- Répartition des charges : 100% Maître d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

Nb de diagnostics effectués

AXE N°5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS



Fiche action n°5. : Identifier les risques sur les ouvrages d'assainissement collectif

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- 1-A-1 - Compléter le diagnostic de vulnérabilité du territoire
- 1-B-3 - Connaître la vulnérabilité des bâtiments utiles à la gestion de crise

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 1.A Évaluer et réduire la vulnérabilité aux inondations des territoires
- 1.B Évaluer et réduire la vulnérabilité aux inondations des quartiers, des bâtiments et des activités économiques des secteurs à enjeux

Objectif : les postes de relèvement et refoulement des eaux usées sont alimentés par des armoires électriques pouvant être impactées par une élévation du niveau de l'eau lors d'une inondation.

Description de l'action :

Identifier les ouvrages vulnérables et proposer une solution d'amélioration pour réduire l'impacte

Territoire et public concernés : Territoire des communes disposant d'un assainissement collectif

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : CAC

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>				
<i>Réalisation de l'opération</i>		50 000		50 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 50 000 €
- Répartition des charges : Etat 50% + Maitre d'ouvrage 50%

Indicateurs de suivi/réussite : Nombre d'ouvrages concernés

AXE N°5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS



Fiche action n°5. : Formalisation des expérimentation résilientes et durables des pratiques agricoles au sein des ZEC

Disposition SLGRI du TRI Châlons-en-Champagne (2016) :

- **2.B-2 - Conduire une politique de mise en œuvre de techniques d'hydraulique douce**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **1.C - Planifier un aménagement du territoire résilient aux inondations**
- **2.C Agir sur l'aléa en préservant et restaurant les zones d'expansion des crues (ZEC) et les milieux humides contribuant au ralentissement des écoulements d'eau**

Objectif : Permettre la mise en œuvre des actions identifiées dans la fiche 5.4

Description de l'action :

La fiche 5.4 portée par SGL permettra de dégager une liste de propositions d'actions qui répondront aux objectifs partagés de gestion des inondations par la mise en œuvre de pratiques agricoles durables et résilientes dans lesquels les collectivités locales pourraient s'investir tout en respectant les filières existantes et en vérifiant la compatibilité de ces projets avec le système assurantiel et la PAC.

Phase 1 : assurer la diffusion des résultats de la fiche 5.4 auprès des agriculteurs potentiellement concernés et proposer une animation dédiée en collaboration avec SGL (sous forme d'ateliers, de visites de terrain, d'exploitation...) afin de sensibiliser les agriculteurs aux solutions qui pourraient être envisagées. Dans le cas où l'application de la fiche 5.4 a permis d'identifier des facteurs bloquants, liés à la conduite d'exploitation ou à des attentes des filières, il s'agira aussi de partager ces expériences afin de concerner une plus grande population d'agriculteurs.

Phase 2 : analyser sur le périmètre d'intervention de la Chambre d'agriculture de la Marne les projets émergents suite aux ateliers. Si besoin, ces projets seront ajustés en fonction des retours des expérimentations et projets effectués. Sur le même périmètre d'intervention, il s'agira d'identifier si d'autres agriculteurs qui n'auraient pas participé aux animations pourraient être concernés/intéressés par le même type de projets.

Phase 3 : accompagner les agriculteurs, avec la collaboration de SGL, dans la mise en œuvre de ces projets (soutien technique, logistique) et identifier les leviers financiers à mobiliser pour leur mise en œuvre.

Phase 4 : assurer un suivi et la communication de ces projets en partenariat avec SGL afin de permettre un retour d'expérience qui sera valorisé à une échelle plus globale (communication, événementiel, rédaction de guides méthodologiques). Permettre à SGL d'analyser la reproductibilité des projets engagés.

Territoire et public concernés :

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : CA51

Échéancier prévisionnel : A déterminer sur la durée de mise en œuvre du PEP.

- 2024 - 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>				
<i>Réalisation de l'opération</i>				

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel :
- Répartition des charges : 100% Maitre d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

AXE 6 : RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ÉCOULEMENTS

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS



Fiche action n°6. : Déployer l'outil géomatique ZEC afin de mobiliser les maitres d'ouvrages pour la préservation, la restauration et l'aménagement de zones d'expansion des crues (ZEC)

Disposition SLGRI du TRI Châlons-en-Champagne (2016) :

- 2.B-2 - Conduire une politique de mise en œuvre de techniques d'hydraulique douce
- 4-A-4 - Informer de l'intérêt des zones humides et des zones d'expansion des crues (ZEC)

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 1.C - Planifier un aménagement du territoire résilient aux inondations
- 2.C Agir sur l'aléa en préservant et restaurant les zones d'expansion des crues (ZEC) et les milieux humides contribuant au ralentissement des écoulements d'eau

Objectif : Cette action vise à mobiliser les maitres d'ouvrages pour la réalisation de travaux de préservation, de restauration et d'aménagement de zones d'expansion des crues (ZEC).

Description de l'action :

Cette action se décomposera en 3 phases :

Phase 1 : Déploiement de l'outil géomatique mis en œuvre par Seine Grands Lacs dans le cadre du contrat d'adaptation au changement climatique pour la préservation, la restauration et l'aménagement de ZEC. Il s'agira d'établir une analyse multicritère qui servira de base de discussion et concertation avec les acteurs du territoire.

Phase 2 : la mobilisation des maitres d'ouvrages. A partir de l'état des lieux de la phase 1, de la typologie d'actions proposée, Seine Grands Lacs établira les conditions de dialogue avec des potentiels maitres d'ouvrages (syndicats, collectivités, chambres consulaires, fédérations...). Cette mobilisation devra aboutir à l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions par les potentiels maitres d'ouvrages.

Phase 3 : mise en œuvre de la stratégie et du programme d'actions. Seine Grands Lacs sera garant facilitateur de la mise en œuvre du programme d'actions des maitres d'ouvrages. Selon les travaux retenus, ils pourront être inscrits dans le cadre du PAPI.

Territoire et public concernés :

L'intégralité du périmètre du PEP

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs

Échéancier prévisionnel :

- 2024 - 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	-	-	-	-
Réalisation de l'opération	€	€	€	€

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : Action conduite en régie
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre d'ha de ZEC à préserver, à restaurer et à aménager identifiés, nombre de maitres d'ouvrages rencontrés, nombre de projets identifiés, nombre de projets accompagnés, nombre de projets réalisés...

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS



Fiche action n°6. : Étude de faisabilité de désimperméabilisations et de gestion des eaux pluviales par infiltration

Disposition SLGRI du TRI Châlons-en-Champagne (2016) :

- **2.B-2 - Conduire une politique de mise en œuvre de techniques d'hydraulique douce**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **1.C - Planifier un aménagement du territoire résilient aux inondations**
- **2.C Agir sur l'aléa en préservant et restaurant les zones d'expansion des crues (ZEC) et les milieux humides contribuant au ralentissement des écoulements d'eau**

Objectif :

L'objectif de cette action est d'évaluer le potentiel de surface pouvant être désimperméabilisée en domaine public et privé. L'action permettra également de référencer les eaux pluviales non gérées par infiltration, que ce soit en domaine public ou privé.

Il sera évalué alors le volume d'eau évacuée dans le milieu hydraulique superficiel à ce jour, et celui pouvant être infiltré.

L'action a pour objectif de limiter la quantité d'eaux pluviales évacuées dans les cours d'eau pouvant accentuer le risque d'inondation.

Cette action se fera en complémentarité avec l'action 4.1 « bilan des zonages pluviaux » en particulier, pour la cartographie des réseaux pluviaux et la possibilité d'infiltrer les eaux collectées.

Description de l'action :

La Communauté de Communes de la Moivre à la Coole souhaite disposer d'une connaissance améliorée de la quantité d'eaux pluviales évacuées dans les cours d'eau pouvant accentuer le risque d'inondation sur les collectivités concernées pour en limiter les risques. Ainsi, cette action se déroulera en trois phases distinctes :

- **PHASE 1 : Communication de l'action**
 - En domaine public : des entretiens individuels seront programmés avec les élus des communes afin de présenter la démarche et de recueillir leur participation.
 - En domaine privé : des courriers d'informations et des réunions publiques seront organisées afin de présenter la démarche aux administrés et de recueillir leur participation.
- **PHASE 2 : État des lieux et amélioration de la connaissance de la gestion des eaux pluviales**
 - En domaine public : sur la base d'une analyse bibliographique et visites sur site, une cartographie des ouvrages de gestion des eaux pluviales des voiries et bâtiments publics sera établie. Cette phase permettra de quantifier et de sectoriser les surfaces actives évacuées en milieu hydraulique superficiel du domaine public.
 - En domaine privé : sur la base d'une analyse bibliographique et visites sur site, une cartographie des eaux pluviales provenant du domaine privé et gérée en domaine public (branchement au réseau de collecte communal, gouttière en gargouille...) sera établie. Également, sur la base du volontariat, des visites au sein des parcelles privées seront réalisées. Cette phase permettra de quantifier et de sectoriser les surfaces actives évacuées en milieu hydraulique superficiel du domaine public

Pour cette phase, un cabinet d'étude pourra être mandaté.

• **PHASE 3 : Proposition d'aménagement et convention**

Sur la base des éléments recueillis en phase 2, des solutions de gestion des eaux pluviales par infiltration ou de désimperméabilisations seront établies. Pour chaque projet, une proposition d'aménagement accompagnée du coût estimatif, sera envoyée au propriétaire concerné, dans laquelle sera indiquée la quantité d'eau moyenne annuelle qui ne sera plus évacuée dans le milieu hydraulique superficiel.

Les aménagements pourront consister au remplacement des surfaces imperméables par des surfaces perméables et/ou à la réalisation d'ouvrages de collecte et d'infiltration (puisard, noue, fossé...).

Un questionnaire sera ensuite remis à chaque volontaire pour déterminer s'ils souhaitent réaliser les travaux dans le cadre du PAPI.

Pour cette étape, un cabinet d'étude pourra être mandaté.

Territoire concerné :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PEP de Châlons en Champagne et de la Marne Moyenne et plus spécifiquement au sein de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Communauté de communes de la Moivre à la Coole, avec l'appui des communes volontaires**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PEP**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Plateforme d'échanges dématérialisée. Plaquette et courrier d'information aux administrés.**
- Consultation ou passation de marché à réaliser pour un bureau d'étude

Échéancier prévisionnel :

- **2024 – 2026**

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	€	54 000 €	54 000 €	108 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **108 000 € TTC**
- Répartition des charges : 50% ETAT + 30 % AESN + 20 % Maître d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de participants. Quantification des surfaces concernées. Estimation des travaux à réaliser

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS



Fiche action n° 6. : Etablir un programme de désimperméabilisation

Disposition SLGRI du TRI Châlons-en-Champagne (2016) :

- 2.B-2 - Conduire une politique de mise en œuvre de techniques d'hydraulique douce

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 1.C - Planifier un aménagement du territoire résilient aux inondations
- 2.C Agir sur l'aléa en préservant et restaurant les zones d'expansion des crues (ZEC) et les milieux humides contribuant au ralentissement des écoulements d'eau

Objectif : La CAC est propriétaire d'un certain nombre de parcelles et sites tout ou partie imperméable à l'infiltration des eaux pluie. L'objectif serait d'identifier les potentialités de désimperméabilisation de ces sites afin de prioriser d'éventuels travaux.

Description de l'action :

PHASE 1 : inventaire des sites

PHASE 2 : estimation des potentialités en termes de désimperméabilisation

Territoire et public concernés : CAC (essentiellement secteur Châlons-en-Champagne)

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : CAC

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>				
<i>Réalisation de l'opération</i>	10 000	20 000		30 000

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 30 000 €
- Répartition des charges : 80% Maître d'ouvrage + 20 % Région Grand Est

Indicateurs de suivi/réussite : surface potentiellement à désimperméabiliser

**AXE N°1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**



Fiche action n°6. : Mise en œuvre d'un programme d'études globale à l'échelle des affluents

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- 2-B Réduction de l'aléa
- 2-B-1 Mener une analyse sur l'amont et identifier si des mesures peuvent être prises pour réduire l'aléa

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 2. Agir sur l'aléa pour prévenir le coût des dommages
- 2.B. Prévenir la genèse des crues à l'échelle des bassins versant

Objectif :

Réalisation d'études globale à l'échelle des bassins versant des petits cours d'eau afin de connaître le fonctionnement des affluents et repérage des zones humides associées.

Description de l'action :

Le Contrat Territorial Eau et Climat, signé en septembre 2022, entre le S3M et l'Agence de l'eau Seine Normandie planifie déjà ces différentes études et aboutiront à des programmes d'actions qui pour certaines pourront être intégrées dans le futur PAPI. L'étude du Cubry par exemple pourra définir la nécessité de mettre en place une zone d'expansion des crues en amont d'Epernay par exemple. Encore, l'inventaire des noues sur la Marne pourra permettre de définir si elles sont encore fonctionnelles : l'anse du Radoyes en amont de Châlons-en-Champagne se referme naturellement et une perte de biodiversité est incontestable à moyen terme. Retenir l'eau le plus longtemps, avant qu'elle n'arrive dans la Marne, est un moyen de lutte contre les inondations : ces différentes études sur l'Isson, la Somme soude, la Coole, le Cubry, la Livre, la Moivre vont permettre de comprendre la rivière concernée et ses annexes hydrauliques associés.

Territoire et public concernés :

Périmètre du S3M, Vallée de la Marne

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte de la Marne Moyenne

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative		-	-	
Réalisation de l'opération				

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 420 000€ TTC
- Répartition des charges : AESN (80% au titre du CTEC), Maître d'ouvrage (20%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre d'études réalisées. Nombre d'opérations inscrites dans le futur PAPI.

AXE 6 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES



Fiche action n°6.: Formalisation du devenir de la Rigole de Condé sur Marne

Disposition SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016) :

- 2-C- Identifier et évaluer l'impact des ouvrages hydrauliques
- 2-C-1 - Identifier et évaluer l'impact des ouvrages hydrauliques

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 2. Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages
- 2.G – Connaître et gérer les ouvrages hydrauliques

Objectif :

Etudier la faisabilité (technique, financière...) de stocker l'eau de la Marne dans la rigole de Condé

Description de l'action :

La rigole de Condé a été créée en 1869 pour alimenter la station de pompage de Condé/Marne. Sa longueur est de 14 Km de St Martin/Pré jusqu'à Condé/Marne. La fermeture de l'usine en 1985 entraîne l'assèchement de la rigole qui n'est plus alimentée par le vannage mais localement par la nappe. Il est proposé d'étudier la faisabilité de remettre en eau la Rigole de Condé-sur-Marne, propriété des Voies Navigables de France.

A première vue, cet ancien ouvrage peut contenir près de 500 000 m³ d'eau et il peut jouer un rôle en période d'inondation. Associé à la présence d'une usine hydroélectrique désaffectée, il peut se laisser entendre que l'ensemble remis en état puisse répondre à 4 objectifs qu'il convient d'étudier :

- stockage en période de crue,
- soutien à l'étiage en apportant de l'eau vers le Grand Reims et en irrigant des parcelles agricoles par exemple,
- production d'énergie propre,
- tourisme.

Une partie du débit de la Rigole était autrefois envoyé vers le tunnel du mont de Billy pour alimenter le bief de partage lorsque la Vesle était sèche. En empruntant ce chemin, l'eau de la Marne peut éventuellement rejoindre la Vesle (et soutenir durant l'étiage la seule rivière de Reims) puis l'Aisne et l'Oise pour rejoindre la Seine en aval de Paris.

Territoire et public concernés :

Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, les territoires à l'aval et le Grand Reims.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte de la Marne Moyenne

Échéancier prévisionnel :

- 2024 – 2026

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	3 mois			
<i>Réalisation de l'opération</i>	5 000	100 000	45 000	150 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 150 000€ TTC
- Répartition des charges : Etat 50% + 20% Région + 30% Maitre d'ouvrage

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation de l'étude.

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS



Fiche action n° 6. : Etudes de mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales

Disposition SLGRI du TRI Châlons-en-Champagne (2016) :

- 2.B-2 - Conduire une politique de mise en œuvre de techniques d'hydraulique douce

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- 1.C - Planifier un aménagement du territoire résilient aux inondations
- 2.C Agir sur l'aléa en préservant et restaurant les zones d'expansion des crues (ZEC) et les milieux humides contribuant au ralentissement des écoulements d'eau

Objectif : la CAC finalise un schéma directeur des eaux pluviales ainsi qu'un zonage pluvial pour début 2024 afin d'identifier les dysfonctionnements et établir un programme d'actions pour les résoudre. Un programme de travaux va être mis en œuvre avec notamment des aménagements hydrauliques pour réduire les volumes ruisselés vers les cours d'eau.

Description de l'action :

PHASE 1 : Etudes préalables et maîtrise d'œuvre pour la conception des projets permettant l'infiltration des eaux de pluie et ainsi limiter les risques d'inondation en aval.

Territoire et public concernés : CAC

Elus, grand public, aménageurs

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : CAC

Échéancier prévisionnel :

- 2022 – 2025

Année	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>				
<i>Réalisation de l'opération</i>	57 000	57 000		114 000

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 114 000 €
- Répartition des charges : 80% Maître d'ouvrage + 20 % Région Grand Est

Indicateurs de suivi/réussite : nombre de projets

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET DE PROTECTION
